

Formation MONNAIE, FINANCE, BALANCE DES PAIEMENTS

Avant-projets de programmes statistiques 2007

	Page
BANQUE DE FRANCE	
STATISTIQUES MONÉTAIRES	
Direction générale des études et des relations internationales-Direction des études et statistiques monétaires SASM....	2
STATISTIQUES FINANCIÈRES	
Direction générale des études et des relations internationales-Direction des études et statistiques monétaires SESOF ..	4
STATISTIQUES ET ENQUÊTES NATIONALES SUR LES VALEURS MOBILIÈRES	
Direction générale des études et des relations internationales - Direction de la balance des paiements et Direction des études et statistiques monétaires	7
STATISTIQUES CONCERNANT LA MONNAIE FIDUCIAIRE, LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX ET LES SYSTÈMES DE PAIEMENT ET DE TITRES	
Direction générale des Opérations - Direction des systèmes de paiement et des infrastructures de marché	9
STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR	
Direction générale des études et des relations internationales - Direction de la balance des paiements	11
STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF	
Secrétariat général - Direction des entreprises	13
STATISTIQUES BANCAIRES	
Secrétariat général de la Commission bancaire	16
STATISTIQUES CONCERNANT LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE	
Direction gén. des études et des relations internationales - Direction des Enquêtes et des Publications Économiques ..	18
STATISTIQUES FINANCIÈRES TERRITORIALES	
Direction gén. des études et des relations internationales - Direction des Enquêtes et des Publications Économiques ..	19
AUTORITÉ DE CONTRÔLE DES ASSURANCES ET DES MUTUELLES (ACAM)	20
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE	
Insee - Direction des statistiques d'entreprises	26
DGCP - Comptes nationaux des administrations publiques.....	27
DGCP - Secteur public local.....	31
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES	
Direction générale des Collectivités locales (DGCL) - Département des études et des statistiques locales	36
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE	
Direction de l'évaluation et de la prospective	40
Résumé des programmes statistiques 2004-2008	43
Fiches d'enquêtes pour avis d'opportunité et demande d'accès à des données	47

STATISTIQUES MONÉTAIRES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
- Direction des études et statistiques monétaires (DESM-SASM)

1. Exposé de synthèse

Le format des statistiques monétaires est défini par deux règlements de la Banque Centrale Européenne n° BCE/2001/13 concernant le bilan consolidé des institutions financières monétaires et n° BCE/2001/18 concernant les statistiques de taux d'intérêt de ces établissements. Ces règlements ont permis d'améliorer notablement la qualité des statistiques monétaires de la zone euro sur les trois points suivants : ventilation mensuelle des dépôts et crédits par catégorie d'agents du secteur privé (sociétés non financières, ménages, ISBLSM), calcul des flux de crédits et de titres, harmonisation des données relatives aux taux d'intérêt bancaires.

À compter de décembre 2004, le système de collecte des statistiques monétaires est assorti d'un dispositif de surveillance de la conformité des déclarations à la réglementation statistique de la BCE. Ce nouveau régime est décrit dans la communication BCE publiée au Journal Officiel de l'Union européenne du 31 juillet 2004.

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.1. Les enquêtes nouvelles, les enquêtes rénovées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année

Néant

2.2. Autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés pour 2007

- Le règlement de la BCE sur les autres intermédiaires financiers (OFIs) devrait être promulgué fin 2006, la préparation et la mise en place des nouveaux systèmes de collecte interviendront en 2007.
- Conformément aux orientations décidées par le SEBC, les états transmis par les établissements de crédit seront éventuellement modifiés en fonction des nouvelles règles d'évaluation des instruments financiers fixés par les normes IAS. L'objectif sera de maintenir le niveau actuel d'information des autorités monétaires, quelles que soient les méthodes de valorisation finalement appliquées par les déclarants dans leur comptabilité sociale.
- Ouverture en 2006 du processus de révision des règlements de la BCE relatifs aux taux d'intérêt et au bilan monétaire.
- Adaptation de la collecte statistique actuelle relative aux OPCVM au nouveau plan comptable entrant en vigueur en janvier 2006, et préparation de son extension aux autres intermédiaires financiers (cf. ci-dessus).
- Reprise et refonte de la collecte de statistique sur les Fonds Commun de Créances dans le cadre du projet OFIs.
- Participation au projet d'harmonisation des collectes statistiques de détention de titres commune aux statistiques monétaires, comptes nationaux et balance des paiements.
- Préparation du transfert des statistiques de dépôts-crédits des non-résidents de la Direction de la Balance des paiements à la Direction des études et statistiques monétaires.

3. Opérations répétitives

- Bilan mensuel agrégé des IFM.
- Suivi trimestriel des opérations de dépôts, de crédit et de portefeuille titres des IFM, réparties par secteur/pays de la contrepartie ou par devise.
- Statistiques mensuelles sur les taux d'intérêt débiteurs et créditeurs des établissements de crédit.
- Statistiques trimestrielles de coût du crédit et calcul des taux de l'usure correspondants (activité transférée de la Direction de la conjoncture en 2005).
- Suivi quantitatif et qualitatif mensuel et trimestriel de la collecte statistique requise par la BCE, avec déclaration à cette dernière des infractions à la réglementation sur la remise des états monétaires et des états de taux d'intérêt.
- Agrégats mensuels et trimestriels sur les placements intermédiés.
- Statistiques mensuelles ou trimestrielles sur la répartition de l'actif net des OPCVM, les souscriptions et les rachats de titres d'OPCVM.
- Correction des variations saisonnières de certaines séries.
- Développement de la diffusion de séries longues via Internet.

Sous la responsabilité du Service d'Ingénierie et de coordination statistiques (SICOS) :

- Enquête trimestrielle européenne sur la distribution du crédit bancaire (Bank lending survey).

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Tout en veillant à respecter les exigences de qualité exigées par la BCE, le SASM a visé à réduire autant que possible la charge statistique globale résultant pour les banques du renforcement de la collecte au niveau de la zone euro, en recourant en particulier à la pratique de l'échantillonnage pour les taux d'intérêt sur les nouveaux contrats et, dans les cas où cela a été jugé possible, à des estimations pour certaines ventilations sectorielles. En outre, le calcul des effets de valorisation sur les portefeuilles titres est assuré par la Banque de France à partir des informations titre par titre déclarées par les établissements de crédit.

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2. Aspects environnement

Néant

5.3. Aspects européens

- Transmission mensuelle ou trimestrielle à la BCE de données agrégées relatives aux IFM (encours et flux) en vue de l'élaboration des agrégats monétaires de la zone euro, ainsi que de données harmonisées relatives aux taux d'intérêt bancaires et aux émissions de titres.
- Transmission mensuelle ou trimestrielle à la BCE des statistiques d'infraction à la réglementation sur la collecte des états monétaires et de taux d'intérêt, pouvant entraîner l'ouverture d'une procédure disciplinaire et de sanctions.
- Participation aux groupes de travail de la BCE sur les statistiques monétaires et bancaires.
- Diffusion en France des statistiques monétaires et financières européennes.

6. Liste des publications

- Éléments mensuels concernant les évolutions monétaires dans la zone euro et en France (sur le site internet de la Banque de France).
- Annexes au Bulletin mensuel de la Banque de France (en version papier et sur le site internet de la Banque de France).
- Statistiques, publication trimestrielle (sur le site internet de la Banque de France).

STATISTIQUES FINANCIÈRES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
- Direction des études et statistiques monétaires (DESM-SESOF)

1. Exposé de synthèse

En 2007, les travaux entamés en 2006 devraient se poursuivre et s'achever pour certains d'entre eux. En particulier, la refonte de la chaîne de traitement informatique des titres devrait aboutir pour une production de nouvelles séries en 2007. Il s'agit essentiellement de séries permettant d'analyser la relation débiteur-créancier. Par ailleurs, dans le cadre de la base 2005, de nouvelles séries devront être construites (stock options, répartition par durée initiale des titres de créances négociables). Enfin, interviendra la mise en place des outils nécessaires au respect du nouveau programme de transmission des comptes financiers à Eurostat.

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.1. Les enquêtes nouvelles, les enquêtes renouvelées et toutes celles de périodicité supérieure à l'année

- Le service producteur des comptes nationaux financiers ne procède pas directement à la collecte d'information auprès des entreprises et il utilise au maximum les collectes et les enquêtes préexistantes.

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2007

- En collaboration avec l'ACAM et la FFSA, optimisation des sources disponibles sur le compte des assurances afin notamment d'élaborer un tableau des financements et des placements des assurances.
- Intégration des nouveaux comptes de résultat trimestriels remis par les établissements de crédit pour l'élaboration au profit de l'Insee de comptes non financiers trimestriels des institutions financières et le calcul des flux d'intérêt trimestriels dans le cadre du règlement CE 1161/2005 sur les comptes trimestriels non financiers par secteur institutionnels, ainsi que le calcul à partir de cette source de SIFIM annuels provisoires (achèvement prévu en 2007).

2.3. Autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés pour 2007

- Dans le cadre de la convention entre la Banque de France et l'Insee, fiabilisation des transmissions trimestrielles sur les comptes financiers d'administrations publiques, à l'issue de la période de dérogation (décembre 2005) autorisée par les différents règlements (règlement CE 501/2004 sur les comptes financiers trimestriels des APU, règlement CE 1222/2004 sur la dette publique trimestrielle) et par l'orientation BCE dite « GFS » du 17 février 2005.
- Mise en œuvre de la nouvelle Orientation de la BCE sur la constitution de comptes financiers de la zone euro, adoptée le 17 novembre 2005. Cette Orientation réduit à 110 jours au lieu de 130 les délais de transmission et prévoit la transmission de données nouvelles, rendant nécessaire pour certaines (qui-à-qui sur les dépôts et crédits, prêts entre agents non financiers) de solliciter et de lever de nouvelles dérogations avant fin 2008.
- Recherche des moyens de réduire à moyen terme à 90 jours les délais de transmission des comptes financiers, conformément aux travaux engagés par la BCE dans le cadre du « groupe de réflexion ».
- Réforme du classement par échéance des titres de dette : la répartition institutionnelle obligations/titres de créances négociables devant être remplacée par une répartition entre titres à moins de 1 an de durée initiale et titres à plus d'un an (échéance 2008).

- Refonte des programmes informatiques de traitement des titres permettant l'établissement de séries dites de « qui-à-qui » (identification du lien entre le secteur émetteur et le secteur détenteur par catégorie de titre) utilisant notamment les informations qui seront disponibles en 2007 à la suite de la réforme de l'enquête titre (échéance 2008).
- Production régulière d'indicateurs statistiques dérivés des comptes financiers trimestriels nationaux (tableaux de synthèse, indicateurs d'endettement, indicateurs de rentabilité des sociétés non financières, intermédiation...).

3. Opérations répétitives

- Comptes nationaux non financiers annuels des institutions financières.
- Calcul des SIFIM.
- Comptes nationaux financiers annuels et trimestriels de l'ensemble des secteurs.
- Transmission à Eurostat des comptes financiers trimestriels des APU et à l'Insee des éléments de calcul de la dette publique annuelle et trimestrielle.
- Transmission deux fois par an à la BCE des données complémentaires à la notification dans le cadre de la Guideline GFS.
- Transmission à Eurostat des statistiques structurelles d'entreprises financières.
- Publication trimestrielle des « tableaux des financements et des placements ».
- Publication trimestrielle du « taux d'endettement des agents non financiers ».
- Publication mensuelle de l'« endettement intérieur total ».
- Publication annuelle du « taux d'intermédiation ».

4 Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2. Aspects environnement

Néant

5.3. Aspects européens

- Transmission à la BCE des données prévues par l'Orientation du 17 novembre 2005 dans le cadre du groupe de travail sur les comptes financiers de la zone euro (WGMUFA). Travaux nouveaux liés à la levée des dérogations en décembre 2008 et au raccourcissement des délais de transmission de 130 à 110 jours ouvrables.
- Transmission à la BCE et à Eurostat des comptes nationaux financiers. Travaux nouveaux liés à la transmission impérative de comptes consolidés, y compris pour les titres, et à la transmission optionnelle d'un qui-à-qui complet pour toutes les opérations.
- Participation au groupe de travail de la BCE sur les comptes financiers de l'union monétaire (WGMUFA).
- Participation au groupe de travail d'Eurostat sur les comptes financiers (FAWG).
- Participation au groupe de travail d'Eurostat sur les statistiques structurelles d'entreprises financières.
- Participation au groupe de travail européen de la BCE sur les statistiques de finances publiques (WGGFS).
- Participation à la Task force conjointe Eurostat BCE sur les comptes financiers trimestriels des APU (TFQFAGG).
- Participation à la task-force Eurostat-BCE « Collecte d'informations sur les assurances et les fonds de pension ».

6 Liste des publications

Les comptes nationaux financiers annuels sont publiés dans le volume annuel « Comptes Nationaux-Rapport sur les comptes de la nation » (Collection « Insee Résultats ») et dans le cédérom associé de l'Insee ainsi que sur le site Internet de la Banque de France. Ils sont commentés dans le cadre des publications de l'Insee (Insee Première) et de la Banque de France (rapport annuel, bulletin mensuel). Les comptes financiers trimestriels, ainsi que les indicateurs macro-financiers qui en dérivent, sont publiés et commentés sur le site de la Banque de France.

STATISTIQUES ET ENQUÊTES NATIONALES SUR LES VALEURS MOBILIÈRES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
 . Direction de la balance des paiements (DBdP-SERIB) et Direction des études et statistiques monétaires (DESM-SESOF)

1. Exposé de synthèse

Les statistiques de flux d'émissions de titres (titres de dette et actions cotées) sont transmises mensuellement à la Banque centrale européenne (BCE). Cette dernière a également demandé aux BCN de lui fournir des séries mensuelles de stocks de titres. Cette information était déjà disponible pour les titres de dette à long terme (obligations, euro-medium term notes, bons à moyen terme négociables, BTAN) et à court terme (titres de créances négociables, BTF). En revanche, des travaux supplémentaires ont été réalisés sur la base actions pour permettre de fournir les stocks correspondants à partir d'août 2003. La refonte de la base actions s'est poursuivie en 2004 et 2005 pour intégrer des données complémentaires sur les flux d'émissions (par recoupement une fois l'an avec des fichiers exogènes) et sur les encours d'actions non cotées.

Par ailleurs, les BCN sont engagées avec la BCE, dans le projet de la base titres européenne, qui permettra d'échanger des informations titre par titre sur les titres émis par les résidents de chaque pays de la zone euro.

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.1. Préparation d'une nouvelle collecte statistique sur la détention de titres

Afin de répondre aux exigences européennes en matière de statistiques sur la détention des titres, une réflexion a été entreprise pour rénover l'actuelle enquête-titres et le recensement de la position extérieure sur les titres. Ce projet vise à définir un dispositif unifié et exhaustif de collecte auprès des conservations permettant notamment d'établir un qui-à-qui (ventilation par secteur émetteur des titres détenus par chacun des secteurs suivis) des opérations sur titres décrites dans les comptes nationaux financiers et d'asseoir le calcul de la position extérieure trimestrielle en titres sur un recensement des stocks titre par titre, conformément aux prescriptions de la BCE. Le nouveau système permettra également une meilleure intégration d'autres collectes effectuées auprès des conservateurs du type de l'enquête trimestrielle sur les PEA bancaires et de l'enquête annuelle sur le patrimoine en valeurs mobilières des personnes physiques.

La nouvelle collecte, dont le contenu est défini début 2006, sera mise en production en juillet 2007.

Pour partie, cette collecte statistique fait l'objet d'une [demande d'avis d'opportunité](#) de la formation « Monnaie, finance, balance des paiements ».

3. Opérations répétitives

Enquêtes sur les comportements des agents économiques sur les marchés de valeurs mobilières

Le SESOF gère cinq enquêtes périodiques sur les comportements des agents économiques sur les marchés de valeurs mobilières :

- à périodicité mensuelle :
 - enquête sur la détention des titres d'OPCVM monétaire (DTOM), utilisée pour le calcul de la contribution française à l'agrégat de masse monétaire M3 de la zone euro ;
- à périodicité trimestrielle :
 - enquêtes sur les comportements des agents économiques sur les marchés de valeurs mobilières ;
 - enquêtes sur la composition des plans d'épargne en actions (PEA) bancaires ;

- à périodicité annuelle :
 - enquêtes sur le patrimoine en valeurs mobilières des personnes physiques, en fonction des catégories socioprofessionnelles, des âges et des montants des portefeuilles.

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2. Aspects environnement

Néant

5.3. Aspects européens

- Transmission mensuelle à la BCE des statistiques sur les flux d'émissions et les stocks de valeurs mobilières.
- Participation à la mise en place d'une base titres centralisée à la Banque centrale européenne.
- L'enquête mensuelle sur la détention de titres d'OPCVM monétaires (DTOM) et l'enquête-titres trimestrielle sont utilisées, la première pour la confection des statistiques monétaires, et la seconde pour celle des comptes financiers qui sont transmis aux instances européennes.

6. Liste des publications

Les résultats des différentes enquêtes trimestrielles et annuelles figurent sur le site Internet de la Banque de France. Une synthèse en est publiée au *Bulletin mensuel* de la Banque de France.

STATISTIQUES CONCERNANT LA MONNAIE FIDUCIAIRE, LES MOYENS DE PAIEMENT SCRIPTURAUX ET LES SYSTEMES DE PAIEMENT ET DE TITRES

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des opérations
- . Direction des systèmes de paiement et des infrastructures de marché

1. Exposé de synthèse

La direction des Systèmes de paiement et des Infrastructures de marché produit, selon diverses périodicités et à la demande, des statistiques relatives à la monnaie fiduciaire, aux moyens de paiement scripturaux (chèques, cartes bancaires, virements, monnaie électronique...) et aux systèmes de paiement et de titres (français et appartenant à l'Eurosystème). Sont concernés les paiements de masse, les paiements de montant élevé ainsi que les systèmes de compensation et de règlement de titres.

Ces statistiques sont constituées à partir de données recueillies aussi bien en interne à la Banque de France qu'auprès d'autres institutions publiques et gestionnaires de systèmes de place (BCE, GSIT, CRI, Euronext, LCH Clearnet SA, Euroclear France...) ou auprès des banques commerciales.

La partie publiée de ces statistiques est disponible sur le site Internet de la Banque de France (rubrique : Statistiques et enquêtes\Monnaie fiduciaire, moyens et systèmes de paiement).

Les statistiques relatives aux paiements de montant élevé sont produites de manière automatisée. Depuis la fermeture des chambres de compensation et la dématérialisation du traitement des chèques, les statistiques relatives aux paiements de masse sont, elles aussi, automatisées.

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à l'année

La BCE a lancé un projet de refonte de sa base statistique sur les moyens de paiement et les systèmes de paiement et de titres afin de rationaliser, d'automatiser et de sécuriser la gestion des données des différentes banques centrales. Dans ce cadre, la Direction des Systèmes de Paiement et des Infrastructures de Marché a pour projet de refondre son cadre de gestion des statistiques, notamment les modalités d'alimentation, d'exploitation et de communication des statistiques relatives aux moyens et systèmes de paiement et de titres.

2.2. Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2007

Pas d'autre projet à ce jour.

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2007

Pas d'autre projet à ce jour.

3. Opérations répétitives

3.1 Enquêtes

Statistiques annuelles :

- sur la monnaie fiduciaire ;
- sur les cartes bancaires ;
- sur les structures bancaires françaises ;
- sur les moyens de paiement scripturaux échangés en France (dans et hors du système de paiement de masse français).

Statistiques mensuelles :

- sur les systèmes de paiement de montant élevé (dont des statistiques sur les titres mobilisés en garantie du crédit intrajournalier) ;
- sur les systèmes de paiement de masse ;
- sur les systèmes de compensation et de règlement de titres.

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Néant

3.3 Autres travaux

Néant

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1 Aspects régionaux et locaux

Néant

5.2 Aspects environnement

Néant

5.3 Aspects européens

- Transmission à la BCE d'indicateurs statistiques mensuels relatifs aux systèmes de paiement de montant élevé français (TBF, PNS).
- Transmission, tous les deux ans, des résultats de l'enquête sur l'activité de banque correspondante en France.
- Participation à l'élaboration de la publication annuelle de la BCE portant sur les systèmes de paiement et les systèmes de compensation et de règlement de titres dans l'Union Européenne (Blue Book).
- Participation aux groupes de travail de la BCE sur le projet de refonte des statistiques européennes.

6. Diffusion des travaux

- Pas de modification dans les grandes orientations du service pour la diffusion des travaux (voir liste en annexe)
- Annexes au Bulletin mensuel de la Banque de France sur les systèmes de paiement de montant élevé en France et dans la zone euro et sur le système de paiement de masse français (disponible en version papier et sur le site Internet de la Banque de France)
- Éléments mensuels sur les systèmes de paiement de montant élevé et de masse et sur les systèmes de compensation et de règlement de titres (sur le site Internet de la Banque de France)
- Éléments annuels publiés sur le site Internet de la Banque de France :
 - sur la monnaie fiduciaire en circulation en France
 - sur les moyens de paiement scripturaux échangés en France dans et hors système
 - sur les cartes bancaires
 - sur les structures bancaires françaises.

STATISTIQUES CONCERNANT LES RELATIONS AVEC L'EXTÉRIEUR

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
- Direction de la balance des paiements

1. Exposé de synthèse

La Direction de la balance des paiements collecte, par différents moyens (déclarations obligatoires des banques et des grandes entreprises, enquêtes...), estime, traite et compile, suivant des règles méthodologiques précises, des données sur l'ensemble des opérations et transactions entre les résidents français et les non-résidents, nécessaires pour l'établissement de la balance des paiements et de la position extérieure non seulement de la France mais aussi de la zone euro. Le cadre méthodologique est déterminé au plan international et européen ; en revanche, la mise en œuvre des principes méthodologiques sur le terrain, c'est-à-dire le choix des modes de collecte et de traitement, reste pour l'essentiel de la responsabilité nationale.

Dans un environnement marqué par une accélération des échanges financiers intra-européens et par l'introduction de l'euro fiduciaire le 1^{er} janvier 2002, les difficultés conceptuelles et pratiques pour le maintien d'une collecte statistique de qualité représentent un défi accru, malgré une concertation régulière entre pays européens et avec les organismes compétents de l'Union européenne et de la zone euro. Des projets nouveaux engagés en 2004 et s'étalant jusqu'en 2006 devraient permettre de concilier l'exigence de maintien, voire d'amélioration, de la qualité des statistiques émanant des institutions internationales, et un allègement de la charge statistique pesant sur la collectivité nationale.

A cet égard, la mise en œuvre d'un seuil d'exemption de 12 500 euros pour les déclarations de transferts transfrontières par les banques depuis le 1^{er} janvier 2002 constitue un gage significatif de la volonté des autorités de répondre rapidement aux attentes des consommateurs en matière de réduction des coûts des virements transfrontières intra-européens ; cette décision, qui fait suite à une recommandation de la Commission et du Parlement européens, soutenue par la Banque Centrale Européenne, est à l'origine de problèmes statistiques qui seraient encore plus délicats à la suite d'un relèvement du seuil à 50 000 euros.

Les critères de sélection définis dans l'arrêté d'application du décret n° 2003-196 du 07/03/2003 ont permis un large renouvellement de la population des entreprises ayant le statut de DDG et un allègement sensible de la contribution déclarative mensuelle des entreprises (environ 450 entreprises au lieu de plus de 700 précédemment) pour une qualité accrue pour ce qui concerne des échanges de services.

Dans le cadre du groupe de travail du Cnis « Mesure des échanges internationaux de services » l'éventualité d'une enquête complémentaire aux déclarations directes des entreprises a été présentée. Suivant la recommandation de la formation et un avis du Cnis, une enquête complémentaire auprès d'entreprises non soumises au décret de mars 2003 fera l'objet d'un projet présenté pour avis d'opportunité avant présentation au Comité du Label en 2007.

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à un an

L'enquête mensuelle sur les créances et les dettes commerciales détenues par les entreprises résidentes auprès de leurs partenaires non-résidents (E84) a reçu un avis d'opportunité favorable de la Formation « Monnaie, finance, balance des paiements ». Sa présentation au Comité du Label a été différée compte tenu d'un important travail effectué sur la fixation de l'échantillon. Il en résulte que le démarrage effectif est prévu début 2007.

L'enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services (ECEIS) vise à collecter auprès de 1 000 à 2 000 entreprises des informations sur leurs échanges internationaux de services, décomposés par type de service et pays. Elle vise à compléter les déclarations des 450 Déclarants Directs Généraux.

Les travaux préparatoires ont été présentés et discutés dans le cadre d'un groupe du Cnis lancé à l'automne 2004, consacré à la mesure des échanges internationaux de services. Les discussions européennes relatives au seuil de déclaration des opérations de leurs clients par les banques ayant pris plus de temps que prévu initialement, l'ECEIS a été de fait repoussée. Un questionnaire sera testé en septembre 2006 auprès de quelques entreprises, l'objectif étant de lancer l'enquête pilote en 2007 sur les données 2006.

2.2 Exploitations nouvelles ou rénovées de fichiers administratifs pour 2007

Néant

2.3 Les autres travaux statistiques nouveaux ou rénovés prévus pour 2007

Les études entreprises pour estimer les revenus d'investissements de portefeuille sur la base des droits constatés, conformément aux recommandations du FMI et de la BCE, reposant sur des données de stocks et de taux d'intérêt représentatifs ont abouti. Elles permettront de publier la balance des paiements du premier trimestre 2006 selon la nouvelle méthodologie.

Le recensement des portefeuilles titres auprès des conservateurs de titres va évoluer afin que l'élaboration de la position extérieure sur titres soit trimestrielle et titre par titre conformément aux prescriptions de la Banque Centrale Européenne (voir, point 2.1 des statistiques et enquêtes sur les valeurs mobilières, la nouvelle enquête sur la détention de titres). La première transmission à la Banque Centrale Européenne interviendra en mars 2008.

3. Opérations répétitives

3.1 Enquêtes

- Enquêtes « Suivi de la demande touristique » (SDT), « Voyages à l'étranger pour motif professionnel » (Vemp) et « Enquête auprès des visiteurs de l'étranger » (EVE). Ces trois enquêtes sont réalisées par la SOFRES, cofinancement pour SDT et EVE avec la Direction du Tourisme.
- Enquêtes « Investissements directs français à l'étranger » réalisée avec le Réseau de la Banque de France, « État 90 » sur les créances et engagements avec les non-résidents (affiliés et non affiliés) des entreprises non financières.

3.2 Exploitation de fichiers administratifs

« Stocks d'investissements directs étrangers en France » par utilisation du Fichier Bancaire des Entreprises (FIBEN) de la direction des entreprises du Secrétariat général de la Banque de France.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant en 2007

5. Aspects particuliers du programme 2007

Néant

6. Liste des publications

- Les chiffres de la balance des paiements et de la position extérieure de la France sont disponibles sur le site internet de la Banque de France.
- Articles dans le Bulletin mensuel de la Banque de France et rapport annuel de la balance des paiements et de la position extérieure de la France et annexes.

STATISTIQUES CONCERNANT LE SYSTÈME PRODUCTIF**BANQUE DE FRANCE**

- Secrétariat général
. Direction des entreprises

1. Exposé de synthèse

La Direction des entreprises est engagée dans des travaux servant principalement deux objectifs de la Banque de France : la surveillance de la stabilité financière grâce aux études de comportement des entreprises ; la surveillance prudentielle et le risque de crédit.

Ces travaux sont menés sur les ensembles de données collectées et gérées par la Direction des entreprises : états comptables, événements judiciaires et marquants, restructurations, liens financiers, incidents de paiements sur effets de commerce, encours d'engagements des banques (Centrale des risques).

2. Travaux nouveaux pour 2007**2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

Dans le cadre d'une évolution concertée avec la profession bancaire, la collecte de données pour la Centrale des risques a désormais un champ plus étendu : le seuil est abaissé en février 2006 à 25 000 euros et la déclaration de certaines opérations de crédit (l'affacturage en particulier) va être améliorée.

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2007

Les statistiques sur données Centrale des risques seront poursuivies sur l'ensemble des entreprises concernées par la nouvelle collecte.

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2007

La cotation des entreprises par la Banque de France est maintenant plus détaillée : une nouvelle échelle de cotation en 10 notes, à laquelle s'ajoute la catégorie P (procédure judiciaire), est entrée en vigueur en avril 2004. Les taux de défaillance et de défaut à l'horizon d'un an et trois ans seront calculés pour chaque note.

La Banque de France gère une base de données de comptes consolidés. L'entrée en vigueur des normes IFRS pour l'exercice 2005 permettra de faire de nouveaux travaux statistiques sur ces bilans des exercices 2005 et 2006.

L'exploitation du fichier des liens financiers de la Banque de France va être développée, pour une meilleure connaissance des groupes français et de la détention du capital des sociétés exerçant leur activité sur le territoire français.

3. Opérations répétitives

La Direction des entreprises réalise deux enquêtes spécifiques auprès des entreprises non financières :

- la première collecte des données comptables spécifiques pour constituer la Centrale de bilans ;
- la deuxième porte sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) ;

Ces enquêtes, ainsi que le fichier de données comptables Fiben, permettent de mener des études approfondies sur le système productif, et de fournir des statistiques systématiques par secteur et taille d'entreprises rendant possible le suivi de ces populations et la mise en situation de chaque entreprise.

3.1. Enquêtes

La Banque de France réalise chaque année par l'intermédiaire de son réseau de succursales une enquête sur la durée d'utilisation des équipements productifs (DUE) dans l'industrie. Elle porte sur 1 500 entreprises environ. L'indicateur employé mesure le nombre moyen hebdomadaire d'heures de fonctionnement des équipements productifs. Les éléments recueillis permettent également d'analyser les composantes de la durée d'utilisation (effectifs, travail posté, arrêts) et les possibilités d'accroissement de la production. L'enquête sera renouvelée à l'automne 2007 et ses résultats seront publiés vers février 2008.

La collecte annuelle des données comptables spécifiques de la Centrale des bilans apporte un complément aux données fiscales afin de permettre une analyse méso-économique sur des concepts de la comptabilité nationale. Elle porte sur 30 000 entreprises environ. Outre les études spécifiques qu'elle permet, elle conduit à établir des statistiques de référence par secteur et taille.

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Néant

3.3. Autres travaux

L'Observatoire des entreprises réalise chaque année une étude sur la situation des entreprises industrielles à partir des données de la Centrale de bilans. Celle-ci fournit une analyse de l'évolution de l'activité, des moyens de production, des performances et des financements : en juillet est publié dans le bulletin de la Banque de France un article concernant les PMI et en septembre l'étude couvrant l'ensemble des entreprises du secteur.

L'extension de l'analyse à d'autres secteurs d'activité (services aux entreprises, commerce, construction, transports) sera menée sur le fichier FIBEN qui collecte 220 000 bilans sociaux chaque année et possède un bon taux de couverture comparativement au BIC-BRN en terme d'activité (effectifs, CA, VA) et d'endettement notamment bancaire.

L'évolution des délais de paiement et du crédit inter-entreprises est suivie grâce à un dossier statistique publié à l'automne ; un article est programmé dans le bulletin en décembre.

Les statistiques sectorielles annuelles fournissent une analyse sur l'activité, le financement et le risque, aux différents acteurs économiques : entreprises, banques, organismes professionnels.

L'analyse et la prévision du risque de crédit demeure un thème prioritaire pour la direction des entreprises. L'ampleur des bases de données et le détail de l'information sur les événements judiciaires et marquants, sur les impayés sur effets de commerce permettront de poursuivre des études approfondies sur la corrélation des risques, sur leur concentration et sur leur lien avec la conjoncture. Ces travaux permettent de construire régulièrement des tableaux de bord qui permettent un suivi de la stabilité financière.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

La transmission automatique d'une partie des données sous forme informatisée évitera plusieurs interrogations auprès des entreprises. Projet abouti en terme de données descriptives et poursuite du projet pour les données comptables.

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

La Direction des entreprises a engagé la rénovation de l'application ACSEL qui permet aux implantations de la Banque de France de répondre à certains besoins des collectivités territoriales et de l'État en matière de diagnostic des territoires. Ces études utilisent, selon un schéma d'analyse préétabli, des statistiques disponibles dans les bases de données de la Banque de France.

5.2. Aspects « environnement »

La Banque de France n'a pas de données qui puissent contribuer à la connaissance et à la qualité de l'environnement et n'envisage pas d'en collecter.

5.3. Aspects européens

La Banque de France a participé à la fondation de la base de données des comptes harmonisés BACH et la Centrale de bilans de la Banque de France l'alimente depuis l'origine pour les données françaises. La base BACH est maintenant étendue à l'ensemble des secteurs au niveau division.

La direction des Entreprises participe activement aux travaux du Comité européen des centrales de bilans. L'extension à d'autres pays, notamment les nouveaux entrants dans l'UE, est recherchée. Plusieurs groupes de travail réalisent les activités suivantes :

- Construction de ratios sectoriels harmonisés sous forme de distribution dans chaque pays.
- Étude comparée par pays des fonds propres et de la couverture des risques.
- Étude de l'impact sur les bases de données des nouvelles normes comptables IAS.
- Participation à la Task Force sur l'effet des nouvelles normes comptables sur les statistiques d'entreprises, notamment sur les grands groupes.
- Fourniture à la BCE de recherches et de statistiques comparatives entre pays sur les performances des modèles d'évaluations d'entreprises (ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la mise en place d'un cadre commun d'évaluation des prêts bancaires pour le refinancement des opérations de banque centrale).

6. Liste des publications

Quelques publications en 2006

- Situation des entreprises industrielles – bilan 2005
- Premiers travaux de comparaison de la situation des entreprises dans les grands secteurs
- Les groupes français et leur profil selon la taille
- Durée d'utilisation des équipements en 2005
- Contagion du risque via les impayés sur effets de commerce
- Participations à la chronique de la Revue de Stabilité Financière de la Banque de France
- Délais de paiement du crédit interentreprises en 2005.

Quelques projets de publications en 2007

- Situation des entreprises industrielles – bilan 2006
- Comparaison de la situation des entreprises dans les grands secteurs
- Les groupes français et leur place dans l'économie
- Durée d'utilisation des équipements en 2006
- Les processus de dégradation de la situation financière des entreprises
- Participation à la chronique de la revue de stabilité financière
- Délais de paiement du crédit interentreprises en 2006
- Effet des normes comptables sur les bilans consolidés de quelques grands groupes cotés.

STATISTIQUES BANCAIRES**BANQUE DE FRANCE**

- Secrétariat général de la Commission bancaire

1. Exposé de synthèse

La collecte statistique relative aux établissements de crédit est réalisée dans le cadre de la Base des Agents Financiers (BAFI), à la fois système de collecte prudentielle et nomenclature comptable. Cette dernière, opérationnelle depuis 1993, a connu peu de modifications importantes sur la période 1996-2005, à l'exception de l'introduction, en juillet 1998, des documents en euros, assortis notamment de délais de transmission des informations mensuelles sensiblement réduits.

Par ailleurs, le dispositif comptable et prudentiel a été élargi aux entreprises d'investissement, intégrées dans le champ du contrôle du Secrétariat général de la Commission bancaire. L'uniformisation de la nomenclature des documents comptables et prudentiels des entreprises d'investissement est réalisée depuis juin 2002.

L'adoption des normes comptables International Financial Reporting Standards (IFRS) a entraîné la mise en place de nouveaux états BAFI (bilan et compte de résultat sur base consolidée, notamment) avant la finalisation du projet COFINREP (cf. 2.3).

2. Travaux nouveaux pour 2007**2.1. Enquêtes vraiment nouvelles, enquêtes renouvelées et enquêtes de périodicité supérieure à un an**

Néant

2.2. Exploitations nouvelles ou renouvelées de fichiers administratifs pour 2007

Néant

2.3. Les autres travaux statistiques nouveaux ou renouvelés prévus pour 2007

En 2007, dans le cadre du projet COFINREP (hors BAFI) qui vise à prendre en compte les nouveaux dispositifs comptables et prudentiels européens, de nouveaux états portant sur la solvabilité selon la nouvelle directive d'adéquation des fonds propres et les comptes consolidés aux normes IFRS seront développés.

3. Opérations répétitives

Le SGCB collecte dans la BAFI les états comptables et prudentiels de diverses nature (situations, bilans, comptes de résultats...) et périodicité prévus par la réglementation. Il procède à des exploitations statistiques de ces documents qui font l'objet de publications, notamment dans le cadre du rapport annuel de la Commission bancaire et des « Analyses comparatives ».

3.1. Enquêtes

Néant

3.2. Exploitation de fichiers administratifs

Tous les états BAFI (bilan, compte de résultats, concours à l'économie...) sont susceptibles de faire l'objet d'une exploitation statistique.

3.3. Autres travaux

Néant

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

Néant

5.2. Aspects « environnement »

Néant

5.3. Aspects «européens »

Au sein du Comité européen des superviseurs bancaires (CEBS), deux groupes de travail se consacrent à la mise en place d'un nouveau cadre harmonisé de remises des informations de nature prudentielle, COREP (COmmon REPorting), et comptable FINREP (FINancial REPorting).

6. Liste des publications

- Rapport annuel de la Commission bancaire ;
- Analyses comparatives Volumes I (Activité des établissements de crédit) et II (Résultats des établissements de crédit).

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Le projet informatique COFINREP vise à prendre en compte, en 2007, les flux issus des nouveaux états prudentiels (COREP) et comptables consolidés (FINREP).

STATISTIQUES CONCERNANT LES ENQUÊTES DE CONJONCTURE

BANQUE DE FRANCE

- Direction générale des études et des relations internationales
 . Direction des Enquêtes et des Publications Économiques

1. Exposé de synthèse

La Direction des Enquêtes et des Publications Économiques publie deux types d'enquêtes :

- ◇ des enquêtes de tendance, couvrant l'activité dans :
 - l'industrie (mensuelle),
 - le bâtiment et les travaux publics (trimestrielle),
 - le commerce de gros (trimestrielle),
 - le commerce de détail (bimestrielle),
 - les services marchands (mensuelle depuis octobre 2002, bimestrielle auparavant).
- ◇ une enquête statistique (centralisation mensuelle des chiffres d'affaires du commerce de détail) fournissant des indices en volume par produits et par formes de distribution.

2. Travaux nouveaux pour 2007

Néant

3. Opérations répétitives

Liste des enquêtes :

- enquête mensuelle dans l'industrie
- enquêtes trimestrielles dans le BTP et le commerce de gros
- enquête mensuelle sur les chiffres d'affaires du commerce de détail
- enquête de tendance bimestrielle auprès des commerces de détail
- enquête de tendance mensuelle auprès des entreprises de services appartenant à 7 secteurs : réparation automobile, travail temporaire, hôtellerie, transports routiers de marchandises, location de véhicules, ingénierie informatique, ingénierie technique

4. Allégement de la charge statistique des entreprises

Néant

5. Aspects particuliers du programme 2007

Néant

6. Publications

- Publication mensuelle de la « Vue d'Ensemble » et des chapitres sectoriels de l'enquête mensuelle de conjoncture sur le site internet de la Banque de France depuis septembre 2003.
- Mise en ligne de l'ensemble des séries de l'enquête mensuelle de conjoncture sur le site internet de la Banque.

STATISTIQUES FINANCIÈRES TERRITORIALES**BANQUE DE FRANCE**

- Direction générale des études et des relations internationales
- . Direction des Enquêtes et des Publications Économiques

Il s'agit de statistiques mensuelles et trimestrielles (annuelles pour la centralisation du nombre de comptes), disponibles au niveau départemental ou du rayon d'action des succursales de la Banque de France et portant sur un certain nombre d'opérations enregistrées auprès des établissements de crédit et, le cas échéant, des institutions financières spécialisées (IFS), de La Poste, du Trésor Public et de la Caisse des dépôts et consignations.

À partir du second semestre 1997 et jusqu'en 2000, une opération de rénovation a été menée sur les centralisations :

- des dépôts et crédits,
- du nombre de comptes,
- des portefeuilles de valeurs mobilières,
- des crédits nouveaux à l'habitat,

à effet principalement d'améliorer la collecte, d'accélérer les délais de sortie des statistiques et d'affiner leur qualité.

AUTORITE DE CONTRÔLE DES ASSURANCES ET DES MUTUELLES

Née de la fusion de la Commission de contrôle des assurances (CCA) et de la Commission de contrôle des mutuelles et des institutions de prévoyance (CCMIP), l'Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles (ACAM), anciennement Commission de contrôle des assurances, des mutuelles et des institutions de prévoyances (CCAMIP) est une autorité publique indépendante dotée de la personnalité morale.

Elle est chargée de remplir les missions qui étaient dévolues jusqu'à présent à la CCA et à la CCMIP. Elle est à ce titre chargée de veiller à ce que les organismes pratiquant l'assurance, quel que soit leur statut juridique, respectent les dispositions législatives et réglementaires qui leur sont applicables ainsi que les engagements contractuels qui les lient à leurs assurés ou adhérents. Par le biais d'une commission spécialisée prévue par la loi de sécurité financière, elle exerce également le contrôle des mutuelles gérant des œuvres sanitaires et sociales.

Disposant des ressources constituées par la contribution versée par les organismes soumis à son contrôle, l'autorité arrête annuellement son budget sur proposition de sa secrétaire générale, qui exerce les responsabilités d'ordonnateur des recettes et des dépenses.

Pour appuyer sa mission de contrôle, l'ACAM collecte des informations auprès de l'ensemble des organismes qui relèvent de réglementations transposant les directives européennes en matière d'assurance. Quatre grandes catégories d'informations sont collectées :

- en tant que de besoin, des informations de toute nature auprès des organismes contrôlés
- des informations comptables, établies selon les règles fixées par le CRC.
- des états d'aide à l'analyse des comptes
- et, nouveauté initiée à l'occasion de la collecte d'informations portant sur l'exercice 2004, des états statistiques n'ayant pas de finalité particulière en matière de contrôle prudentiel et collectées pour le compte de services statistiques ministériels.

Les trois dernières catégories d'informations sont collectées sur base déclarative, pour partie à date fixe, en application d'arrêtés présents dans le code des assurances, le code de la sécurité sociale ou le code de la mutualité. La dernière catégorie n'est prévue que par le Code de la mutualité.

Les informations collectées sur base déclarative présentent encore quelques différences selon les codes mais sont en voie de convergence.

Les organismes relevant du code des assurances sont les assureurs et réassureurs pour lesquels l'ancienne CCA publiait traditionnellement des séries statistiques (un peu moins de 500 organismes). Les organismes relevant du code de la sécurité sociale sont les institutions de prévoyance (78 organismes) et les institutions de retraite supplémentaire (une centaine). Les organismes relevant du code de la mutualité sont les mutuelles (2100) dont 60% pratiquent des opérations relevant des directives européennes en matière d'assurance.

Pour ces dernières, la transposition des directives est récente et s'est accompagnée d'une refonte complète du plan comptable applicable ainsi que de la définition d'un jeu d'états d'aide à l'analyse des comptes.

L'année 2005 a été marquée, pour l'ACAM, par un effort conséquent de fiabilisation du répertoire des mutuelles appuyé sur la collecte systématique d'éléments d'états civil incontestables (statuts notamment) et par la mise en place d'un circuit de collecte à vocation exhaustive d'informations sur la situation financière à fin 2004.

La disponibilité de registres fiables de l'ensemble des organismes contrôlés est prévue pour l'automne 2006.

La poursuite de la constitution d'une base de donnée administrative et financière fiable portant sur l'ensemble du secteur contrôlé se poursuit en 2006, ce qui devrait permettre de publier en 2007 les séries publiées auparavant par la CCA, mais étendues à l'ensemble du périmètre « assurance » au sens européen du terme.

Ces séries sont présentées ci-dessous. Elles ont encore un caractère provisoire, la réflexion sur la manière de présenter des opérations telles que les dommages corporels, pratiquées par l'ensemble des opérateurs, de la manière la plus utile au lecteur non au fait des différences de nature juridique entre opérateurs n'étant pas achevée. Il en va de même pour la manière de restituer des informations sur les mutuelles gérant des œuvres sanitaires ou sociales et sur la manière de présenter les opérations de substitution.

Parmi les nouveautés figure la publication d'un état récapitulatif des placements affectés en couverture d'opérations dotées d'un privilège spécifique (PERP, branche 26, opérations de retraite professionnelle supplémentaire) qui permettra d'améliorer le niveau de connaissance sur des opérations parfois qualifiées de « fonds de pension ».

La fin de l'année 2005 et le début de l'année 2006 ont également été marqués par la définition et la mise en œuvre des deux premières études de la série d'études quantitatives d'impact demandées par la Commission européenne à l'ensemble des contrôleurs européens pour lui apporter un éclairage quantitatif dans le cadre de la préparation de la directive appelée Solvabilité II, annoncée pour l'été 2007. Les résultats européens de la première étude d'impact, menée à la fin de l'année 2005, ont été publiés sur le site de la structure regroupant l'ensemble des contrôleurs européens d'assurance et de pensions professionnelles (<http://www.ceiops.org>).

Publications statistiques prévisibles de l'ACAM (pour 2007, donc comptes 2006)

I - RESULTATS COMPTABLES

Ce document contient les totalisations des états comptables remis par les entreprises soumises au contrôle de l'ACAM. Les totalisations concernent l'ensemble du marché pour tous les comptes et états publiés ; ainsi que, pour les comptes et états les plus importants, les groupes de sociétés suivants :

en assurance vie :

- sociétés anonymes ;
- sociétés d'assurance mutuelle (tontines comprises) ;

en assurance non-vie :

- sociétés anonymes et sociétés d'assurance mutuelle avec intermédiaires commissionnés ;
- sociétés d'assurance mutuelle sans intermédiaires commissionnés, mutuelles agricoles, sociétés mutuelles d'assurance

institutions de prévoyance :

mutuelles pratiquant des opérations d'assurance :

TABLE DES MATIÈRES

1 – ORGANISMES PRATIQUANT DES OPERATIONS VIE

1-1 – Généralités

Tableau récapitulatif

Liste des sociétés

1-2 – Totalisation des états comptables :

- Compte de résultat technique vie pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Compte de résultat technique non-vie (mixte) pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Compte de résultat non technique pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Proposition d'affectation du résultat pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Bilan pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Tableau des engagements pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Mouvement d'actif des placements pour le total du marché
- Etat récapitulatif des placements pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat récapitulatif des placements pour les contrats avec privilège spécifique (PERP, branche 26, et opérations de retraite professionnelle supplémentaire).
- Divers actifs et passifs - Bilan par devise pour le total du marché
- Résultat technique par catégories pour le total du marché et par groupe d'entreprises

- Résultat technique par catégories pour le total du marché (sociétés mixtes)
- Eléments d'exploitation - personnel pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Provisions et participations aux bénéficiaires en assurance sur la vie pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-1 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-2 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-3 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-4 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-5 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-6 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etats C-10 et C-11 Dommages corporels pour le total du marché
- Etat C-13 Part des réassureurs dans les sinistres pour le total du marché
- Etat C-20 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-31 pour le total du marché

Les états C-30 des sociétés mixtes sont totalisés avec ceux des sociétés non-vie.

1-3 – Encaissement des organismes par catégories comptables (affaires directes en France)

- Capitalisation
- Contrats individuels (ou groupes ouverts) d'assurance temporaire décès en francs ou devises
- Contrats individuels (ou groupes ouverts) d'assurance vie en francs ou devises à P. U. ou V. L. autres que des temporaires décès
- Contrats individuels (ou groupes ouverts) d'assurance vie en francs ou devises à primes périodiques autres que des temporaires décès
- Contrats collectifs en francs ou devises
- Contrats en unité de compte
- Contrats en points (branche 26)
- Acceptations en France (dommages corporels compris)

2 – ORGANISMES PRATIQUANT DES OPERATIONS NON-VIE

2-1 – Généralités

Tableau récapitulatif

Liste des sociétés

2-2 – Totalisation des états comptables

- Compte de résultat technique pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Compte de résultat non technique pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Proposition d'affectation du résultat pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Bilan pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Tableau des engagements pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Mouvement d'actif - Produit des placements pour le total du marché
- Etat récapitulatif des placements pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Provisions techniques pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Bilan par devise pour le total du marché
- Résultat technique par catégories pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Eléments d'exploitation-personnel pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-1 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-1 contrats pluriannuels pour le total du marché
- Etat C-2 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-3 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-4 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-5 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- Etat C-6 pour le total du marché et par groupe d'entreprises
- *Etats C-10 et C-11*
- Dommages corporels
- Automobile (ensemble du marché et par groupes d'entreprises)
- Dommages aux biens
- Catastrophes naturelles
- R. C. générale
- Divers
- Sous-total affaires directes en France (ensemble du marché et par groupes d'entreprises)
- Construction
- Total affaires directes en France (ensemble du marché et par groupes d'entreprises)

Acceptations

- Etats C-12

Transports

Construction

Crédit et caution

Total affaires directes en France

Acceptations

Etat C-13 pour le total du marché et par groupes d'entreprises

Etat C-30 pour le total du marché (non-vie + mixtes)

2-3 - Encaissement des sociétés par catégories comptables (affaires directes en France)

- Assurance de dommages corporels.

Cette liste regroupe les sociétés non vie ; les sociétés vie et les sociétés mixtes.

- Assurance automobile

- Assurance de dommages aux biens

- Catastrophes naturelles

- Protection juridique, assistance et pertes pécuniaires diverses

- Assurance transports

- Assurance construction

- Crédit caution

- Acceptations en France

- Activité dans l'Union européenne (LPS et succursales)

- Activité hors de l'Union européenne

3 - SOCIETES DE REASSURANCE

3-1 - Généralités

Liste des sociétés

3-2 - Totalisation des états comptables

- Compte de résultat technique

- Compte de résultat non technique

- Proposition d'affectation du résultat

- Bilan

- Tableau des engagements

- Mouvement d'actif - Produit des placements (annexes 1-1, 1-2 et 2-1)

- Etat récapitulatif des placements (annexe 1-3 B)

- Bilan par devise (annexe 1-13)

- Eléments d'exploitation-personnel (annexe 2-3)

- Etat C-1

- Etat C-2

- Etat C-3

- Etat C-10 Sous-total acceptations en France

- Etat C-11 Total acceptations en France

- Etat C-12 Total acceptations en France

- Etat C-13 Part des réassureurs dans les sinistres

TABLEAUX DE SYNTHESE

Table des matières

1 - LES ENTREPRISES D'ASSURANCE

1 - 1 L'effectif à fin 2006

1 - 2 Les nouvelles entreprises de 2006

1 - 3 Les modifications intervenues en 2006

1 - 4 Les sociétés disparues en 2006

2 - LE VOLUME DES AFFAIRES ET LEUR REPARTITION ENTRE LES DIFFERENTS TYPES D'ENTREPRISES

2 - 1 Liste des sociétés totalisées en 2006

2 - 2 Evolution des primes d'assurance et de réassurance

2 - 3 Répartition des primes par forme juridique

2 - 4 Les sociétés vie et mixtes

2 - 5 Les sociétés non-vie

2 - 6 Les sociétés de réassurance

II – TABLEAUX DE SYNTHÈSE (pour 2007, donc comptes 2006)

Ce document constitue le prolongement de la publication « Résultats comptables ». Il :

- indique l'effectif des sociétés soumises au contrôle de l'ACAM ;
- récapitule les modifications administratives ayant affecté les entreprises d'assurance et de réassurance soumises au contrôle de l'ACAM ;
- fournit la liste des entreprises totalisées dans les publications de l'ACAM ;
- retrace l'évolution du marché français de l'assurance sur plusieurs années ;
- analyse l'évolution sur plusieurs années de la totalisation des sociétés contrôlées ;
- présente une analyse du résultat des différentes catégories d'opérations définies au plan comptable des assurances.

Ce dessous figure la table des matières de la version 2003, qui devra être adaptée aux évolutions réglementaires évoquées ci-dessus.

1 – LES ORGANISMES CONTRÔLÉS

- 1-1 – Effectif des organismes relevant de l'ACAM au 31 décembre 2006
- 1-2 – Entreprises entrant dans le champ du contrôle en 2006
- 1-3 – Modifications 2006 concernant les entreprises en activité
- 1-4 – Disparition de sociétés en 2006
- 1-5 – Evolution des primes ou cotisations

2 – LES SOCIÉTÉS VIE ET MIXTES CONTRÔLÉES

- 2-1 – Liste alphabétique des sociétés totalisées
- 2-2 – Répartition des primes par forme juridique de société
- 2-3 – Répartition des primes par taille de société
- 2-4 – Liste des sociétés dont les primes dépassent 250 M€
- 2-5 – Compte de résultat
- 2-6 – Bilan
- 2-7 – Marge de solvabilité
- 2-8 – Placements
- 2-9 – Représentation des engagements réglementés

3 – LES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE NON-VIE CONTRÔLÉES

- 3-1 – Liste alphabétique des sociétés totalisées
- 3-2 – Répartition des primes par forme juridique de société
- 3-3 – Répartition des primes par taille de société
- 3-4 – Liste des sociétés dont les primes dépassent 250 M€
- 3-5 – Compte de résultat
- 3-6 – Les frais de fonctionnement
- 3-7 – Bilan
- 3-8 – Marge de solvabilité
- 3-9 – Placements
- 3-10 – Représentation des engagements réglementés

4 – LES INSTITUTIONS DE PREVOYANCE CONTRÔLÉES

- 4-1 – Liste alphabétique des institutions totalisées
- 4-2 – Répartition des primes par taille de société
- 4-3 – Liste des sociétés dont les primes ou cotisations dépassent 250 M€
- 4-4 – Compte de résultat
- 4-5 – Les frais de fonctionnement
- 4-6 – Bilan
- 4-7 – Marge de solvabilité
- 4-8 – Placements
- 4-9 – Représentation des engagements réglementés

5 – LES MUTUELLES PRATIQUANT DES OPERATIONS D’ASSURANCE CONTRÔLÉES

- 5-1 – Liste alphabétique des mutuelles totalisées
- 5-2 – Répartition des primes par taille de société
- 5-3 – Liste des sociétés dont les cotisations dépassent 250 M€
- 5-4 – Compte de résultat
- 5-5 – Les frais de fonctionnement
- 5-6 – Bilan
- 5-7 – Marge de solvabilité
- 5-8 – Placements
- 5-9 – Représentation des engagements réglementés

6- LES SOCIÉTÉS DE RÉASSURANCE FRANÇAISES

- 6-1 – Liste alphabétique des sociétés totalisées
- 6-2 – Répartition des primes par taille de société
- 6-3 – Liste des sociétés dont les primes dépassent 250 M€
- 6-4 – Compte de résultat
- 6-5 – Bilan
- 6-6 – Placements

7 - LES OPÉRATIONS VIE DES ORGANISMES CONTRÔLÉES

- 7-1 – Décomposition des primes des sociétés vie et mixtes par catégorie comptable
- 7-2 – Capitalisation
- 7-3 – Contrats individuels et groupes ouverts
- 7-4 – Contrats collectifs
- 7-5 – Contrats en unités de compte
- 7-6 – Contrats à privilège spécifique
- 7-7 – Acceptations en France
- 7-8 – Activité à l'étranger

8 - LES OPÉRATIONS D’ASSURANCE NON-VIE DES ORGANISMES CONTRÔLÉS

- 8-1 – Décomposition des primes ou cotisations non-vie par catégorie comptable
- 8-2 – Dommages corporels
- 8-3 – Assurance automobile
- 8-4 – Dommages aux biens
- 8-8 – Catastrophes naturelles
- 8-6 – Responsabilité civile générale
- 8-7 – Divers : protection juridique, assistance et pertes pécuniaires diverses
- 8-8 – Assurance transport
- 8-9 – Assurance construction
- 8-10 – Crédit-caution
- 8-11 – Acceptations en France
- 8-12 – Activité à l'étranger

9 - LES OPÉRATIONS DE RÉASSURANCE DES ORGANISMES CONTRÔLÉS

- 9 -1 Compte de résultat technique des acceptations en France et des opérations de réassurance

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE
Insee
- Direction des statistiques d'entreprises

Statistiques sur les entreprises contrôlées par des entreprises non-résidentes

L'exploitation conjointe des informations produites par la statistique annuelle sur les entreprises et stockées dans la base de données individuelles Suse, et des données relatives aux groupes d'entreprises provenant de l'enquête Liaisons Financières (Lifi) permet de ventiler l'activité économique des entreprises selon différentes catégories. Par exemple, on peut distinguer les entreprises contrôlées par une entreprise non-résidente des entreprises contrôlées par une entreprise résidente et des entreprises n'appartenant pas à un groupe (non contrôlées). Ce critère de ventilation est combiné avec d'autres critères comme le secteur d'activité des entreprises, la taille des entreprises ou des sous-groupes contrôlés, l'origine géographique du pays de contrôle.

On se donne comme critère le contrôle direct ou indirect, en suivant les chaînes de contrôle selon les méthodes usuelles de la statistique des groupes. Ces statistiques sont disponibles depuis 1981.

Les données relatives aux années 1999 et suivantes ont bénéficié d'un complément de champ de l'enquête Lifi. En effet, celle-ci est une enquête à seuil, qui a pu être complétée depuis cette année de référence par l'utilisation des informations enregistrées par les greffes des tribunaux de commerce. Des séries réropolées à champ complet à partir de 1990 seront mises à disposition des utilisateurs.

L'ensemble des variables du compte de résultat, du bilan ou de l'annexe des liasses fiscales peuvent ainsi être ventilées.

Ces statistiques sont établies en concertation avec les services statistiques ministériels producteurs de la statistique d'entreprises.

Ces statistiques sont également transmises à Eurostat et sont cohérentes avec les statistiques structurelles sur les entreprises.

Dans la ligne du rapport Mucchielli, la direction des statistiques d'entreprises de l'Insee et la direction de la balance des paiements de la Banque de France se concertent pour aboutir à terme à la production de statistiques cohérentes en la matière, passant au premier chef par la mise au point d'un référentiel unique des groupes d'entreprises opérant en France.

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

- Direction générale de la comptabilité publique (DGCP)
- . Bureau des Comptes nationaux des administrations publiques

1. Exposé de synthèse

1.1 La nouvelle comptabilité de l'Etat

Le programme de travail du bureau 6C pour l'année 2007 est dominé par la première exploitation de la nouvelle comptabilité de l'Etat (LOLF) sur l'exercice 2006. La mise en place de cette nouvelle comptabilité a non seulement des répercussions sur les traitements de comptabilité nationale spécifiques aux comptes de l'Etat ; mais aussi sur les traitements des autres sous-secteurs des administrations publiques à travers les relations financières entre l'Etat et les autres unités.

1.2 Les comptes trimestriels financiers

Le 31 décembre 2005, la France a transmis pour la première fois à la Commission européenne les comptes trimestriels financiers des Administrations publiques du premier trimestre 1998 au 3^{ème} trimestre 2005 ainsi qu'une dette trimestrielle au sens de Maastricht sur la même période. Ces travaux sont menés en collaboration avec la Banque de France et l'Insee.

En 2006 et 2007, les méthodes d'élaboration des comptes trimestriels financiers et de calcul de la dette Maastricht seront consolidées. Il s'agit de mettre en place des méthodes de calage sur les données annuelles, de synthèse entre les sous-secteurs ; d'améliorer les méthodes d'estimation des champs non couverts par les données comptables, d'étendre le champ de la collecte..

1.3 Exploitation de la centralisation des comptabilités des établissements publics nationaux

La mise en place d'une centralisation des comptes des établissements publics permettra de progressivement dématérialiser la collecte des organismes divers d'administration centrale (ODAC) en particulier pour ceux qui ne nécessitent pas de traitements particuliers (universités, écoles, etc.).

1.4 Autres travaux

D'autres investissements seront poursuivis durant l'année 2007. Ces travaux inscrits dans le programme de travail 2004-2008 n'ont pas le caractère d'urgence de ceux déjà cités, ils ne constituent pas moins un enjeu important dans la compréhension des finances publiques et le bureau 6C continuera donc d'investir dans ces domaines. Il s'agit notamment de :

- la construction de tableaux de passage entre les comptabilités des organismes publics et les agrégats de comptabilité nationale ;
- de la régionalisation des dépenses de l'Etat

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.1 la nouvelle comptabilité de l'Etat

Le programme de travail du bureau 6C pour l'année 2007 est dominé par la première exploitation de la nouvelle comptabilité de l'Etat (LOLF) sur l'exercice 2006. La mise en place de cette nouvelle comptabilité a non seulement des répercussions sur les traitements de comptabilité nationale spécifiques aux comptes de l'Etat ; mais aussi sur les traitements des autres sous-secteurs des administrations publiques à travers les relations financières entre l'Etat et les autres unités.

2.1.1 Les comptes non financiers de l'Etat

Pour le calcul du déficit et des opérations non-financières plus généralement, le « traitement cible » est l'exploitation de **la comptabilité d'exercice de l'Etat** (en droits constatés). Toutefois, il est clair qu'elle ne pourra pas être atteinte dès la notification des ratios de finances publiques à la Commission européenne le 31 mars 2007 ou pour les comptes provisoires publiés en avril 2007. En

effet, l'exploitation des données comptables de l'Etat pour la notification et pour les comptes provisoires (année n) débutent au mois de février (année n+1) alors que les comptes de l'Etat ne sont pas encore clôturés. Par ailleurs, l'utilisation de la nouvelle comptabilité de l'Etat nécessite au préalable des études comparatives entre les anciens et les nouveaux traitements qui ne pourront pas être menés avant les comptes provisoires.

Ainsi, le compte provisoire non financier résultera – comme c'est le cas actuellement – de l'exploitation de la comptabilité budgétaire de l'Etat et notre travail consistera dans cette première étape à retranscrire les traitements actuels à partir de la nouvelle nomenclature budgétaire (programmes, missions, actions).

Dans une seconde étape, nous établirons des travaux comparatifs afin d'explicitier les modifications de traitements et leurs impacts sur les comptes non-financiers de l'Etat. L'ensemble de ces travaux seront menés en collaboration avec le département des comptes nationaux de l'Insee. Ces travaux pourraient déboucher sur la réalisation d'un compte semi-définitif 2007 à partir de la comptabilité de l'Etat en droits constatés.

2.1.2 les comptes financiers de l'Etat

Les comptes financiers sont déjà établis pour l'essentiel à partir des balances comptables des comptes de l'Etat. Par ailleurs, l'impact de la nouvelle comptabilité de l'Etat est plus ciblé que pour les comptes non-financiers (comptes de tiers, mises en jeu de garantie, etc.) ce qui facilite la construction d'une nouvelle table de passage.

Les normes, les nomenclatures et les instructions comptables de la comptabilité de l'Etat sont aujourd'hui disponibles et ont permis de construire une première table de passage des nouveaux comptes (actifs et passifs) de l'Etat à la comptabilité nationale qui sera utilisée pour les comptes financiers trimestriels du premier trimestre 2006.

2.2 Les comptes trimestriels financiers

Le 31 décembre 2005, la France a transmis pour la première fois à la Commission européenne les comptes trimestriels financiers des Administrations publiques du premier trimestre 1998 au 3^{ème} trimestre 2005 ainsi qu'une dette trimestrielle au sens de Maastricht sur la même période. Ces travaux sont menés en collaboration avec la Banque de France et l'Insee. Depuis, le 4^{ème} trimestre de l'année 2005 a été transmis le 31 mars 2006 (transmission à T+90 jours).

Sur les trimestres récents, les données des comptes trimestriels financiers reposent pour l'essentiel sur des données comptables exploitées par la DGCP. Le compte de **l'État** est presque totalement couvert ; il est cohérent avec le compte annuel. Le compte des **ODAC** s'appuie sur la collecte des 6 principaux organismes (ERAP, CADES, FRR, CDF, EPFR, EPRD) en terme financier qui représentent environ 90 % des flux financiers (hors comptes d'avance) et 98% de la dette.

Le compte des **administrations publiques locales** est fondé sur celui des collectivités locales (plus de 80% du champ), dont la collecte est quasi exhaustive (départements, régions, échantillon de 2000 communes et de leurs budgets annexes).

Le compte des **organismes de sécurité sociale** est élaboré à partir d'une centralisation informatique (MCP) des comptes d'un ensemble de 14 caisses qui comprend l'ensemble du régime général et la MSA. Pour l'AGIRC, l'ARRCO, l'ACOSS et l'UNEDIC, la DGCP collecte l'information, depuis le premier trimestre 2005, directement auprès des organismes. Les informations collectées concernent l'ensemble des dettes financières et les flux de placement sur les actifs financiers ainsi que leur situation de trésorerie (pour l'ACOSS, la DGCP collecte tous les postes comptables). Enfin les comptabilités des hôpitaux publics (85% du champ des hôpitaux) sont collectées quasi exhaustivement.

La Banque de France calcule la valorisation de certaines opérations (titres de créance négociable, obligations, actions et titres d'OPCVM), le crédit-bail, la dette de l'Etat au titre des pièces de monnaie en circulation. La consolidation au titre des obligations émises par l'Etat détenue par d'autres administrations publiques est déterminée à partir de « l'enquête titre » de la Banque de France. Par ailleurs, la répartition des encours et des flux selon les secteurs contreparties (hors APU) est affinée dans le cadre de la synthèse des comptes financiers trimestriels (CFT) réalisés par la banque de France. Enfin, la Banque de France a réropolé les séries lorsque les données de la DGCP n'étaient pas disponibles.

En 2006 et 2007, les méthodes d'élaboration des comptes trimestriels financiers et de calcul de la dette Maastricht seront consolidées. Un attaché de l'Insee a été recruté en septembre 2005 pour renforcer le secteur « comptes trimestriels » du bureau 6C. Il s'agit de mettre en place des méthodes de calage sur les données annuelles, de synthèse entre les sous-secteurs ; d'améliorer les méthodes d'estimation des champs non couverts par les données comptables, d'étendre le champ de la collecte..

2.3 Exploitation de la centralisation des comptabilités des établissements publics nationaux

La mise en place d'une centralisation des comptes des établissements publics permettra de progressivement dématérialiser la collecte des organismes divers d'administration centrale (ODAC) en particulier pour ceux qui ne nécessitent pas de traitements particuliers (universités, écoles, etc.).

2.4 Autres travaux

D'autres investissements seront poursuivis durant l'année 2007. Ces travaux inscrits dans le programme de travail 2004-2008 n'ont pas le caractère d'urgence de ceux déjà cités, ils ne constituent pas moins un enjeu important dans la compréhension des finances publiques et le bureau 6C continuera donc d'investir dans ces domaines.

- Construction de **tableaux de passage entre les comptabilités des organismes publics et les agrégats de comptabilité nationale** ou plus exactement entre des agrégats connus (solde de l'exécution des lois de finances pour l'Etat, etc.) et la comptabilité nationale comme ceux déjà réalisés pour l'Etat et les communes en réponse aux demandes des utilisateurs et à la Commission européenne dans le cadre de la notification des ratios de finances publiques. Les développements futurs concernent les collectivités locales (départements et régions) et les organismes de sécurité sociale.
- La **régionalisation des dépenses de l'Etat** a fait l'objet d'un avis du Cnis en 2004, traduisant ainsi une demande forte d'étude sur ce sujet. C'est pourquoi, malgré la complexité de ces travaux, le bureau 6C les reconduit dans son programme de travail, mais les modalités de sa participation restent à définir.

3. Opérations répétitives

Le bureau 6C « Comptes nationaux des administrations publiques » élabore pour le compte de l'Insee, les comptes nationaux (provisoire, semi-définitif, définitif) et régionaux des Administrations Publiques (collectivités locales). Il fournit à la Banque de France et à l'Insee des données trimestrielles sur les comptes financiers et non financiers des APU. Il est prestataire de services pour de nombreux comptes satellites : Environnement, Transport, Défense, Education, Santé, Action sociale. Il fournit des informations détaillées aux comptables nationaux des DOM et des TOM (Nouvelle Calédonie et Polynésie).

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

Les comptes nationaux des administrations publiques font appel à des données administratives uniquement. Toutefois, les travaux menés dans le prolongement de la Mircoss (mission de refonte de la comptabilité des organismes de sécurité sociale) visent à alléger la charge statistique pesant sur les organismes publics et privés de sécurité sociale en mettant en place une centralisation statistique et comptable commune aux différents utilisateurs de ces comptes : direction de la sécurité sociale, comptables nationaux, direction du budget.

De même la mise en place d'une centralisation des comptes des établissements publics nationaux début 2005, permettra de progressivement dématérialiser la collecte des organismes divers d'administration centrale (ODAC) en particulier pour ceux qui ont un poids financier relativement faibles (universités, écoles, etc.).

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1. Aspects « régionaux et locaux »

La **régionalisation des dépenses de l'Etat** a fait l'objet d'un avis du Cnis en 2004, traduisant ainsi une demande forte d'étude sur ce sujet. Le bureau 6C a entrepris une première ébauche de régionalisation à partir des codes géographiques des comptables, mais cette approche reste insuffisante pour fournir une répartition précise des dépenses de l'Etat. L'utilisation des codes géographiques des ordonnateurs et des bénéficiaires lorsque l'information est mobilisable s'avère compliquée et n'exclue pas des traitements particuliers qui pourraient se révéler particulièrement lourds. Le bureau 6C reconduit cette étude dans son programme de travail, mais les modalités de sa participation à ces travaux qui nécessitent des investissements importants sont à définir notamment en fonction des besoins des utilisateurs.

5.2. Aspects « environnement »

Dans la nomenclature fonctionnelle européenne des administrations, un poids important est consacré à l'environnement. Les comptes nationaux des administrations publiques sont disponibles depuis 2000 selon cette nomenclature détaillée. La collaboration avec l'IFEN se poursuit.

5.3. Aspects « européens »

Les points évoqués sont cohérents avec le thème 40 (« comptes économiques annuels ») du programme à moyen terme d'Eurostat 2003-2007. La plupart des prestations nationales, régionales, annuelles et trimestrielles et en ventilation fonctionnelle, assurées par le bureau 6C en matière de comptabilité nationale, sont régies désormais par des règlements communautaires. L'Insee assure en général l'interface avec Eurostat. Depuis 2000, la DCGP participe, en collaboration avec la Banque de France, au groupe de travail copiloté par Eurostat et la BCE sur la mise en place des comptes trimestriels financiers des administrations publiques.

6. Liste des publications

La DGCP collabore à la rédaction d'un quatre pages (Insee Première) sur les Administrations Publiques publié en mai.

Participation au CGAF (Compte général de l'administration des finances) diffusé au mois d'avril : tableaux de passage du solde budgétaire et du résultat patrimonial au besoin de financement de l'Etat et de la dette de l'Etat au sens du CGAF à la dette de l'Etat au sens de Maastricht.

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Thème et opérations	Unité responsable	Suivi	Observations
Elaboration des comptes nationaux annuels des Administrations Publiques en base 2000	CP/6C	Achevé	Publication au printemps 2005
Raccourcissement des délais du semi-définitif	CP/6C	En cours	
Mise en place de la LOLF	CP/6C	En cours	En 2007
Comptes nationaux trimestriels complets des APU	CP/6C	Achevé	1 ^{ère} livraison le 31 décembre 2005.
Rénovation des procédures informatiques	CP/6C	Reporté	En attente de la stabilisation de certains systèmes d'information (Etat, établissements publics nationaux).
Publication infra-annuelle d'indicateurs de finances publiques et de tableaux de passage	CP/6C	En cours	Premier exercice sur l'année 2003 pour les collectivités locales. Premiers travaux sur l'année 2004 pour les organismes de sécurité sociale (régime général).

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

- Direction générale de la comptabilité publique

. 5^{ème} Sous-Direction – Secteur public local

.. Bureau 5A Pilotage et maîtrise d'ouvrage du système d'information

... Secteur valorisation des données du secteur public local

(Programme présenté à la formation Statistiques régionales et locales)

1. Exposé de synthèse

Le domaine de compétence est le suivant : ensemble des comptes des collectivités territoriales et des établissements publics locaux, secteurs du logement social, de la santé et des établissements sociaux ou médico-sociaux.

Les orientations en matière de communication de données financières sur le secteur public local sont les suivantes :

- Mise à disposition d'informations de meilleure qualité dans des délais plus courts ou maintenus : les informations de conjoncture 2005, arrêtées au 30 septembre 2005 ont été communiquées à la presse dans le courant du mois de novembre et mises simultanément sur Internet ; le gain en terme de rapidité de communication a été capitalisé ; les informations de conjoncture arrêtées au 31 décembre 2005 seront communiquées à la presse et mises simultanément sur Internet en avril 2006, elles feront pour la première fois l'objet d'une actualisation au vu des comptes définitifs dans le courant du mois de juin 2006 ;
- Meilleure qualité des données de référence : ces données ont été centralisées encore plus tôt et plus complètement qu'en 2004 ;
- Plus grande aptitude à diffuser des données de référence à la fois au réseau des services déconcentrés du Trésor, aux partenaires institutionnels (autres administrations), au grand public ; les publications plus régulières, plus « fraîches » et mieux documentées avec pour les spécialistes, des notices méthodologiques et la possibilité d'obtenir rapidement des fichiers, donnent une meilleure visibilité externe de la tenue des comptes, comme l'attestent les meilleures couvertures de la presse spécialisée et une demande d'information en forte croissance ;
- Les outils d'analyse sont dans le même temps améliorés, étendus (régions en 2004, départements en 2005, établissements sociaux et médico-sociaux et SDIS en 2006) progressivement à l'ensemble des collectivités et établissements publics locaux et une démarche d'analyse prospective mise en place confirmée ;
- L'extension de la consolidation des comptes (budget principal + budgets annexes) est effective pour les départements.

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.1. Fourniture de données typologiques et régionalisées pour les communes : cette production sera étendue grâce une meilleure identification des communes (communes touristiques, communes littorales, communes de montagne, communes en ZUS).

2.2. Consolidation : les travaux de consolidation du premier cercle (budget principal + budgets annexes) déjà conduits pour les communes de plus de 10 000 habitants et les groupements à fiscalité propre seront confirmés pour les départements et étendus à chaque fois que cela sera possible aux autres collectivités (régions, hôpitaux).

3. Opérations répétitives

Les travaux listés ci-après font l'objet de publications spécifiques assurées par la 5^{ème} Sous-direction

3.1. Comptes définitifs des collectivités territoriales et des établissements publics locaux (hors secteur hôpital et secteur du logement social)

Les publications élaborées à ce titre sont assurées par la DGCP. Elles sont publiées à la Documentation française, qui les distribue par l'intermédiaire de son réseau de succursales et certaines librairies universitaires. Les publications sont également disponibles au Centre national de documentation du Trésor public (adresses postale et télématique précisées au point 5 ci-après).

Les informations sont également consultables sur le serveur internet du Minefi, dans des conditions précisées ci-après. Elles ont été rendues plus accessibles aux décideurs locaux par la création, fin 2002, d'un espace dédié au secteur public local.

- **3.1.1 Les comptes des Communes** : Une synthèse annuelle est publiée. Les derniers comptes disponibles sont ceux de 2003. Le niveau d'information est identique à celui délivré par l'ancienne publication « papier » (ex tome 2 des comptes des communes). Le serveur offre également des informations synthétiques relatives à l'ensemble des communes françaises. Les données individuelles 2004 de l'ensemble des communes sont également consultables sur internet. Celles de 2005 seront disponibles dans le courant de l'été 2006.
- **3.1.2 Les comptes des Départements et les comptes des Régions** : chacune de ces brochures comprend une synthèse de la situation par type de collectivités, les fiches individuelles de situation financière présentant les comptes des collectivités sont disponibles sur le site Internet dédié. Dernière parution : comptes 2003 publiés en janvier 2005 pour les régions et en mars 2005 pour les départements. Ces éléments sont également consultables sur le serveur du Minefi. La synthèse des comptes 2004 sera disponible durant le second trimestre 2006 et celle de 2005 avant le 31 décembre 2006. Les données individuelles des départements et régions sont désormais seulement disponibles sur internet (exercice 2004 inclus depuis septembre 2005).
- **3.1.3 Les comptes des établissements publics locaux (intercommunalité et autres EPL)** : Le traitement et la publication de ces informations sont réaménagés au 1^{er} semestre 2001, pour tenir compte des nouvelles informations recueillies dans ce domaine : Exhaustivité, informations plus détaillées définies suivant les normes et les rubriques comptables appliquées aux collectivités territoriales, prise en compte des budgets annexes importants. La synthèse des données 2003 est disponible et les comptes individuels des communautés urbaines, des communautés d'agglomération et syndicats d'agglomérations nouvelles ont été mis en ligne en septembre 2005.
- **3.1.4 Les aides économiques locales** : publication d'une synthèse annuelle dans les « Notes Bleues », dont la version intégrale est publiée sur le serveur du ministère. La méthode d'élaboration a été revue en 2005. Les séries historiques ont été pour partie reconstituées.

3.2. Informations et Publications du secteur Santé, Social et médico-social

- **3.2.1 Les comptes des établissements publics de santé** : une synthèse annuelle globale accompagnée en seconde partie d'éléments chiffrés régionaux, de même qu'une série de ratios comptables significatifs, présentée par catégorie d'établissement sur une série rétrospective de 1999 à 2003 a été publiée en 2005. Elle sera complétée chaque année d'une synthèse annuelle ;
- **3.2.2 Les comptes des établissements publics sociaux et médico-sociaux** : Il est prévu de publier une synthèse annuelle globale. Celle-ci est complétée en seconde partie d'éléments chiffrés régionaux, de même qu'une série de ratios comptables significatifs, présentée par catégorie d'établissement.

3.3. Informations de conjoncture

Les éléments de conjoncture communale départementale, régionale, intercommunale et hospitalière ont été fusionnés en 2004 pour apporter une appréciation plus globale du secteur public local. Cet enrichissement sera poursuivi en 2005 et 2006 pour pouvoir incorporer les données relatives au secteur social et médico-social.

La note de conjoncture est désormais réalisée à partir de la totalité des comptes du secteur public local et non plus à partir d'un échantillon représentatif.

Les éléments concernent le suivi de l'exécution budgétaire et comptable à partir de l'évolution en pourcentage des principaux postes de recettes et de dépenses (personnel, mouvements sur encours de dette, fiscalité, dotations et compensations, dépenses réelles d'investissement).

L'analyse des informations recueillies est publiée deux fois par an, courant novembre de l'année N (données de N au 30/09/N et courant mars N+1 (éléments au 31 décembre N journée complémentaire au 31/01/N+1 incluse).

Ces publications sont consultables sur le serveur internet du Minefi. Ces informations sont présentées en priorité à la presse spécialisée qui suit l'actualité du secteur public local.

4. Allègement de la charge statistique des entreprises

(Sans objet, au titre des comptes des collectivités locales)

5. Aspects particuliers du programme 2006

5.1. Aspects régionaux et locaux

La DGCP a élaboré la maquette d'une publication régionalisée des comptes de l'intercommunalité (groupements fiscalisés, dans un premier temps). La pré-version a été testée en 2004, la généralisation interviendra en 2005, l'enrichissement sera poursuivi en 2006 ;

Elle réalise par ailleurs une publication régionalisée des données relatives aux communes classées par typologie (communes touristiques, littorales, en expansion démographique...).

Les travaux relatifs à une approche agrégée régionalisée ou localisée débiteront en 2005 pour aboutir en 2006.

5.2. Aspects approche politique publique

Dans le cadre des partenariats noués avec certains ministères techniques, les données thématiques sont mises à disposition des services d'études de ces ministères (Équipement, environnement...)

Une démarche systématique d'approche par politique publique sera entreprise à chaque fois que cela sera possible, en partenariat avec les ministères techniques compétents.

5.3. Aspects « européens »

Sans observations pour 2007.

6. Liste des publications de la DGCP

Nature des données	Forme du document et Périodicité	Base de travail
Secteur des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :		
A) Informations de conjoncture		
Communes, Départements, Régions, groupements à fiscalité propre et établissements publics de santé et établissements publics sociaux et médico-sociaux	A compter de juin 2001, publications en une brochure unique, Premières tendances des finances locales (30/09) et Premiers résultats N-1 des finances locales (31/12). A compter de l'exercice 2005, enrichissement avec les données relatives aux établissements publics sociaux et médico-sociaux	Intégralité des comptes des collectivités et établissements publics locaux concernés
B) Comptes définitifs		
Les comptes des communes	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes des départements	brochure annuelle qui sera enrichie à compter de l'exercice 2005 avec les comptes des SDIS	résultats définitifs
Les comptes des régions	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes de l'intercommunalité et des établissements publics locaux	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes des établissements publics de santé	brochure annuelle	résultats définitifs
Les comptes des établissements sociaux et médico-sociaux	brochure annuelle	résultats définitifs - A partir de 2005
Le recouvrement des loyers dans les offices d'HLM à comptabilité publique au 30 juin	brochure annuelle	résultats définitifs
Les aides économiques versées par les collectivités locales	« Note Bleue » annuelle	publiée 1er trimestre de N+2

Ouvrages et informations disponibles au Centre national de documentation du Trésor public, immeuble « Michel Ange », 17 Bd du Mont d'Est, 93192 Noisy le Grand ; tél 01 41 67 41 67, mél : docndt@cp.finances.gouv.fr .

Consultations sur le site internet du Minefi : http://www.colloc.minefi.gouv.fr/colo_struct_fina_loca/index.html

7. Récapitulatif des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Finances des administrations publiques - DGCP	Direction générale de la Comptabilité publique - Bureau 5A	
Compte des administrations publiques locales : communes départements régions intercommunalité et établissements publics locaux santé - social et médico-social	Permanent	Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle Publication annuelle
Eléments de conjoncture : communes, départements, régions, hôpitaux et ESMS	Permanent	2 fois par an
Eléments de conjoncture hospitalière	Permanent	4 fois par an
Consolidation annuelle sur les interventions économiques	Permanent	Publication annuelle (Notes bleues de Bercy)
Collecte annuelle sur les délais de paiement	Permanent	Publication annuelle (Notes bleues de Bercy)
Données régionalisées en matière de finances publiques locales	Permanent (Bureau des comptes nationaux – ex 5D)	Annuelle
Contribution aux études locales	Permanent	
Définir une approche consolidée	En cours	
Dégager les flux réels pour l'ensemble des comptabilités patrimoniales	A venir	Dans le cadre du schéma directeur informatique

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET DES LIBERTÉS LOCALES

- Direction générale des collectivités locales (DGCL)
. Département des études et des statistiques locales

(Programme présenté à la formation Statistiques régionales et locales)

1. Exposé de synthèse

Le département des études et statistiques locales recueille, contrôle, traite et analyse de l'information essentiellement de source administrative ou budgétaire pour mettre à disposition des utilisateurs les statistiques et indicateurs sur les collectivités locales. Les travaux prévus pour l'année 2007 porteront essentiellement sur l'amélioration de l'analyse, de la mise en forme et de la valorisation d'informations déjà actuellement disponibles ou potentiellement disponibles, et sur l'adaptation des traitements à de nouvelles présentations de cette information. On étudiera en cours d'année la possibilité de disposer d'indicateurs avancés ou des premières tendances sur les évolutions des finances locales ou de la Fonction Publique territoriale. Les circuits d'acquisition et de contrôle des données feront l'objet d'un examen visant à rationaliser et raccourcir les procédures.

Dans le domaine des **finances locales**, l'effort portera particulièrement sur la qualité de l'analyse et de la présentation de l'information : pertinence et clarté de la diffusion de l'information, accent mis sur les phénomènes nouveaux en cours de développement ou attendus (poursuite des transferts de compétences, réformes touchant la fiscalité locale, investissement et besoin de financement des collectivités), suivi de la mise en œuvre des nouvelles nomenclatures comptables relatives aux régions (M71) et aux départements (M52) et de la simplification de la nomenclature relative aux communes et groupements (M14). Le département (DESL) prend une part importante dans la production et l'analyse des ratios d'autonomie financière prévus par la loi organique sur l'autonomie financière des collectivités locales qui sont calculés chaque année pour un rapport au Parlement.

Pour la **fonction publique territoriale (FTP)**, un des axes majeurs de développement consistera à valoriser les informations rendues récemment disponibles par la présentation de rapports standardisés par les collectivités territoriales à leur comité technique paritaire. Ces « bilans sociaux » apportent des informations sur la structure détaillée des emplois (analysés aussi bien en termes statutaires, juridiques, administratifs, qu'en termes de conditions d'activité, de quotité de temps de travail...), mais aussi sur les mouvements de personnels, la formation, les absences au travail, la prévention et la sécurité... La disponibilité de quatre exercices (1999, 2001, 2003 et 2005) permettra de développer l'analyse des évolutions de la FPT. Elle permettra également de disposer d'un point de comparaison précieux sur l'état de la FPT avant les pleins transferts de compétences et de personnels décidés par la loi du 13/08/2004 sur les libertés et les responsabilités locales. Un important travail de simplification du recueil de ces rapports a eu lieu, en concertation avec les collectivités locales, les producteurs et utilisateurs de données sur ce thème pour établir le bilan social au 31.12.2005 à présenter avant la mi-2006. Après une collecte que l'on souhaite raccourcir au second semestre 2006, 2007 sera l'année de l'exploitation de ce bilan rénové.

Une attention particulière sera apportée, en partenariat avec l'Insee, sur le suivi des personnels transférés suite à la loi « Libertés et responsabilités locales ». Le questionnaire de l'enquête COLTER au 31/12/2006 a été aménagé pour suivre les flux correspondants et l'évolution de la situation des personnels transférés, au regard notamment de l'exercice du « droit d'option ».

Enfin les travaux entrepris depuis plusieurs années autour de l'utilisation des DADS-U comme colonne vertébrale du système d'information sur la Fonction publique (y compris la Fonction publique territoriale) devraient déboucher en 2007 sur des développements décisifs dans l'utilisation de cette source.

Le développement de l'**intercommunalité** fera l'objet d'une étude systématique des comptes des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, mais aussi d'une connaissance aussi précoce que possible des nouveaux établissements se mettant en place. Les modalités du recueil de l'information sur les autres structures intercommunales (celles qui ne sont pas à fiscalité propre) ont été rénovées, en lien avec les Préfectures, en vue de la constitution d'une information actualisée chaque trimestre. Ce système d'information permet la diffusion par accès Internet à une base nationale des informations statistiques sur l'ensemble des EPCI, informations portant notamment sur la nature de l'EPCI, sa composition, ses compétences, sa nature juridique...

Une diffusion des informations sur ces structures se fera sous forme électronique, avec un développement de l'information cartographique.

Enfin, un des axes prioritaires de la **diffusion des informations** est la valorisation du site Internet de la DGCL et la réalisation de cédéroms, qui se substituent dans certains cas à la diffusion sur papier. Les tableaux volumineux sont diffusés sur cédérom, sous format « tableur », ce qui en rendra l'utilisation plus facile.

Notons enfin que l'information recueillie par le département des études et des statistiques locales provient essentiellement de l'exploitation de documents administratifs, sous-produits de l'activité normale des pouvoirs publics : budgets primitifs et comptes administratifs, transmis aux préfets pour le contrôle de légalité, informations sur la fiscalité locale à partir des opérations de gestion de la DGI, rapports aux Comités Techniques Paritaires présentés par les collectivités locales dans le cadre de la loi. Sur certains aspects, le département des études et des statistiques locales demande une contribution particulière aux préfetures qui mettent en forme des informations dont elles disposent elles-mêmes (intercommunalité, analyse de comptes et budgets locaux). Le département ne prévoit pas en 2007 de réaliser d'enquêtes ni auprès des ménages, ni auprès des entreprises, ni même auprès des collectivités locales, au sens où l'entend le comité du label du Cnis.

2 . Les travaux nouveaux ou rénovés pour 2007

La rubrique Données chiffrées du site Internet de la DGCL sera régulièrement enrichie par les productions statistiques du département DESL sur les régions, les départements, les communes et groupements et la fonction publique territoriale.

En application de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les rapports transmis par les collectivités sont établis en 2006 à partir des données de 2005. La DGCL met en œuvre tout le dispositif permettant la prise en charge de cette nouvelle campagne, en poursuivant les efforts de réduction des délais de production des résultats. En collaboration avec le centre national de la fonction publique territoriale, la DGCL poursuivra l'exploitation statistique des rapports dits « bilans sociaux » établis par les collectivités dotées d'un CTP au 31 décembre 2005, en essayant d'en raccourcir les délais (publication de premiers résultats mi 2007 et des résultats complets avant la fin 2007).

Le suivi de l'intercommunalité est actuellement centré sur l'intercommunalité à fiscalité propre. Le recueil de l'information sera étendu, en lien avec les Préfectures, aux autres structures intercommunales (SIVU, SIVOM...), de façon à avoir une connaissance complète et actualisée des structures intercommunales (le précédent recueil est au 01/01/1999). Le dispositif de collecte des données aura été complètement mis en place en 2006 pour atteindre un régime de croisière de la diffusion en 2007.

Les efforts engagés en matière de cartographie seront poursuivis et étendus à d'autres domaines, tels que l'analyse de la fiscalité locale.

Comme en 2005 et 2006, le département prendra une part active à la rédaction du rapport sur l'autonomie financière des collectivités locales.

3 . Les opérations répétitives

• **Actualisation de l'ouvrage :**

"Les collectivités locales en chiffres" qui reste l'ouvrage annuel de référence. La sortie de l'édition 2007 est prévue en tout début d'année à partir de l'actualisation mise en ligne Internet en fin d'année 2006. On étudiera une actualisation en cours d'année.

• **Finances locales :**

à l'échelon de la commune :

- exploitation des comptes administratifs des communes de plus de 10 000 habitants et publication sur les finances des communes de plus de 10 000 habitants (exercice 2005) ;
- travaux statistiques sur les comptes de gestion des communes de moins de 10 000 habitants et publication sur les finances des communes de moins de 10 000 habitants (exercice 2005) ;
- analyse des budgets communaux 2007 et publication des résultats.

à l'échelon du département :

- exploitation des comptes administratifs des départements et publication sur les finances départementales (exercice 2005) ;
- exploitation des budgets primitifs 2007 des départements et publication des résultats.

à l'échelon de la région :

- exploitation des comptes administratifs des régions et publication sur les finances des régions (exercice 2005) ;
- exploitation des budgets primitifs 2007 des régions et publication des résultats.

dans le domaine des groupements de collectivités territoriales :

- exploitation d'un fichier des comptes des groupements à fiscalité propre et publication sur les finances de ces groupements (exercice 2005).

dans le domaine de la fiscalité directe locale :

- pour l'ensemble des communes, groupements, départements et régions, exploitation de fichiers départementaux donnant les bases d'imposition, les taux, les produits votés et les compensations. Publication d'un guide statistique de la fiscalité directe locale (exercice 2006).

Le département participe aux travaux de l'**Observatoire des finances locales** mis en place en 1996 au sein du Comité des finances locales ; il rédige en particulier un rapport annuel sur la situation financière des collectivités locales.

dans le domaine de la fonction publique territoriale :

Participation aux travaux de l'Observatoire de l'emploi public

dans le domaine de l'intercommunalité et des structures locales :

Participation aux travaux de l'Observatoire des territoires

4 . Allègement de la charge statistique des entreprises

Sans objet

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1 Aspects régionaux et locaux

Par définition, l'ensemble des activités de la DGCL se rapporte à la dimension régionale et locale de la vie publique. Toutefois, compte tenu de l'absence de représentation hors de Paris et de ses effectifs limités, il n'est pas prévu d'effectuer de manière systématique des travaux relatifs à une région particulière. La priorité sera donnée à la mise à disposition des acteurs locaux des données concernant leur propre territoire. La recherche de collaborations interministérielles comme celle déjà mise en œuvre pour les zonages à travers le site www.territoires.gouv.fr/zonages sera poursuivie.

Le nouveau dispositif de collecte des budgets primitifs des communes devrait permettre, compte tenu de sa couverture maintenant étendue au-delà d'un échantillon, de disposer désormais d'informations par région sur l'ensemble des communes.

5.2. Aspects « environnement »

Le département publie les données de fiscalité concernant les ordures ménagères (Taxe et redevance).

5.3. Aspects « européens »

Néant

6. Diffusion des travaux et liste des publications

- Rappel mise en ligne décembre 2006, publication 1^{er} trimestre 2007
Collectivités locales en chiffres 2007
- 1^{er} trimestre 2007
Guide statistique de la fiscalité locale (2006)
Mise en ligne des données de l'intercommunalité au 1.1.2007
BIS : L'intercommunalité à fiscalité propre au 1.1.2007
Les finances des départements (CA 2005)
Les finances des groupements à fiscalité propre (CA 2005)
- 2^{ème} trimestre 2007
BIS : Groupements et syndicats de communes au 1.1.2007
Les finances des communes de plus de 10 000 h. (CA 2005)
BIS : Les comptes des collectivités locales en 2005
Les budgets primitifs des régions en 2007
Rapport de l'observatoire des finances locales 2007
- 3^{ème} trimestre 2007
BIS : La fiscalité locale directe en 2007
Les budgets primitifs des communes et de leurs groupements à fiscalité propre en 2007
Les budgets primitifs des départements en 2007
- 4^{ème} trimestre 2007
BIS : Les budgets primitifs des collectivités locales en 2007
Les taux de fiscalité directe votés par les communes de plus de 10 000 h. en 2007 (mise en ligne sans publication papier)
Les finances des communes de moins de 10000 habitants (CA 2005 et synthèse des finances des communes 2005)
Les finances des régions (CA 2005)
Les finances des départements (CA 2005)
Mise en ligne :
Guide statistique de la fiscalité locale (2007)
Collectivités locales en chiffres 2008

Annexe : Liste des publications 2005-2006

Toutes les données et publications du département sont disponibles sur Internet à l'adresse <http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/index.html>, rubriques «Données chiffrées» et «Publications».

Bis n°50 : L'intercommunalité à fiscalité propre en 2006

15 Février 2006 : Communiqué en Conseil des ministres du ministre délégué aux libertés locales :

Le bilan de l'intercommunalité au 1er janvier 2006

Guide statistique de la fiscalité directe locale 2005

Les collectivités locales en chiffres 2006

Les finances des régions en 2004

Les budgets primitifs des départements en 2005

Bis n°49 : les budgets primitifs des collectivités locales en 2005

Les budgets primitifs des communes et des groupements de communes à fiscalité propre en 2005

Bis n°48 : la fiscalité directe locale en 2005

Octobre 2005 : Les finances des départements en 2003

Juillet 2005 : Rapport de l'Observatoire des Finances Locales : les Finances des collectivités locales en 2005 - Etat des lieux

Juin 2005 : Les budgets primitifs des régions en 2005

Mai 2005 : Les finances des communes de plus de 10 000 habitants en 2003

Avril 2005 : Les finances des communes de moins de 10 000 habitants en 2002

Mars 2005 : Les finances des groupements de communes à fiscalité propre en 2003

Mars 2005 : Comptes administratifs et budgets primitifs des départements : 1994 - 2002

Février 2005 : L'intercommunalité au 1er janvier 2005

Janvier 2005 : Les finances des régions 2003

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

- Direction de l'évaluation et de la prospective

(Programme présenté à la formation Industrie, Industries agricoles et alimentaires, Énergie)

1. Exposé de synthèse

En 2007 sera menée sur le seul champ de l'industrie l'enquête européenne légère sur l'innovation, dont la version complète dite CIS4 a été réalisée en 2005 par l'ensemble des services statistiques ministériels. La poursuite de l'exploitation de l'enquête CIS4 sera poursuivie.

Les données d'origine administrative sur les aides à la recherche seront plus régulièrement exploitées pour mieux en mesurer l'impact sur l'effort de recherche.

En ce qui concerne les enquêtes courantes sur la R&D on notera, en particulier, la stabilisation de l'utilisation des enquêtes auprès des organismes publics pour le calcul des indicateurs LOLF (les enquêtes ont été adaptées à cet effet en 2005).

2. Travaux nouveaux pour 2007

2.1. Enquêtes nouvelles, enquêtes rénovées et enquêtes de périodicité supérieure à l'année

- **Enquête complémentaire à celle sur la R&D sur un thème à définir avec les directions : connaissance des dispositifs d'aides, gestion de la propriété intellectuelle**
Sous réserve, notamment de moyens

2.2. Nouvelles exploitations de systèmes d'information ou de collectes sous statut administratif

- **Exploitation des données administratives sur les aides à la recherche**
La direction de la technologie et la direction de la recherche du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche gèrent diverses mesures incitatives à la recherche : crédit impôt recherche (CIR), aides à la création d'entreprise, aides aux jeunes entreprises innovantes, etc. L'agence nationale de la recherche, en cours de mise en place, détiendra aussi des informations intéressantes sur l'allocation de crédits, cette fois-ci aux organismes publics. Une première convention a été mise en place et doit déboucher sur la transmission effective en 2006 pour une pleine exploitation en 2007.
- **Définition d'un cadre de référence pour mesurer l'effort de recherche en université et ses résultats**
Les éléments fournis par les universités au ministère sur leurs activités de recherche ne sont guère homogènes et donc souvent difficilement exploitables. La réflexion engagée depuis 2005 pour établir un cadre conceptuel commun sur les activités de recherche en université sera poursuivie et doit également prendre en compte la recherche publique non universitaire.
- **Enquête sur les ressources globales R&D des universités**
Cette enquête menée auparavant par la direction de la recherche a été reprise par la DEP en 2005. Elle a bénéficié de la réflexion sur les concepts évoquée ci-dessus et devrait être stabilisée en 2006. Une réflexion sur cette enquête doit être menée afin de compléter les informations sur les ressources par celles sur les dépenses de recherche.
- **Système d'Information sur les doctorants-docteurs**
Sous réserve, notamment de moyens en 2006.
Ce projet a progressé en 2005 et doit se poursuivre en 2006 et 2007. L'intérêt du suivi des cursus de thèse et du devenir des docteurs (situations dites de « post-doc », insertion professionnelle, mobilité à l'étranger avec ou sans retour) est renforcé par la mise en place de la loi de programmation sur la recherche.

2.2 Travaux statistiques rénovés

- **Enquête R&D auprès des entreprises :**
L'année 2006 a vu une amélioration de la cohérence des questionnements sur les anticipations des entreprises. L'objectif de 2007 sera de stabiliser l'exploitation de l'enquête et de raccourcir les délais de publication des résultats.
- **Système d'enquêtes R&D auprès des organismes publics : exploitation pour les besoins de la LOLF**
La LOLF impose aux organismes de calculer les mêmes indicateurs. Les discussions sur l'adaptation des enquêtes ou des remontées administratives à ce besoin ont eu lieu avec la prise en compte dans les enquêtes lancées sur 2005-2006. Des contacts ont également été pris avec certains organismes pour obtenir des extraits de leurs systèmes de gestion et de pilotage. La mise en œuvre de cet objectif va de pair avec le cadre de cohérence qui permettra de spécifier l'utilisation homogène des systèmes d'information de gestion pour répondre aux demandes de statistiques.

3. Opérations répétitives

Enquêtes statistiques au sens de la loi de 1951

33	Enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les entreprises et les centres techniques professionnels	Obligatoire
37	Enquête sur les moyens consacrés à la recherche et au développement dans les associations et les GIP	

Collectes sous statut administratif

35	Les moyens consacrés à la R&D dans les organismes publics et services ministériels
36	La recherche dans les CHU et centres de lutte contre le cancer (CLCC)
15	Les budgets R&D des collectivités territoriales
38	Les objectifs socio-économiques du BCRD (ou l'enquête qui la remplacera dans le nouveau cadre budgétaire)

4. Allégement de la charge statistique des entreprises

Pour les enquêtes sur la R&D auprès des entreprises, on notera la volonté de progresser vers la dématérialisation des réponses, grâce à un site Internet.

5. Aspects particuliers du programme 2007

5.1 Aspects régionaux et locaux

Une enquête permet de connaître les dépenses des régions et départements en matière de R&D. La DIRD (Dépense intérieure de recherche-développement) et les effectifs de chercheurs sont ventilés par région.

Des cartes sont disponibles sur le site REPERES (voir ci-dessous).

Enfin, la création des pôles de compétitivité et des différentes structures de recherche prévues dans la loi d'orientation de la recherche va accroître la demande de données régionales ou locales.

5.2 Aspects environnement

L'enquête sur la R&D auprès des entreprises leur demande de préciser le pourcentage de leurs dépenses de recherche en matière d'environnement.

L'enquête auprès des acteurs ou financeurs publics sur les objectifs socio-économiques de leur recherche distingue un poste « environnement ».

5.3 Aspects européens

La DEP est tenue par un règlement européen de fournir les grands agrégats concernant la recherche (DIRD, DNRD, ...) concernant l'année N au mois de juin de l'année N+2.

Comme cela est indiqué dans les orientations à moyen terme, l'élaboration d'indicateurs sur la recherche fera l'objet d'une grande vigilance de la part de la DEP, en liaison avec les directions concernées. Cette vigilance portera non seulement sur les aspects techniques mais aussi, et d'abord, sur le fond, car les indicateurs adoptés révéleront la conception de la recherche qui prévaudra au niveau européen et ils auront finalement un impact sur les politiques suivies.

6. Publications

Ont été publiés :

- *Repères et références statistiques* – septembre
- 'Jaune' budgétaire sur l'Etat de la recherche, chapitre statistique - août

Les *Notes Recherche* :

- Les configurations régionales des activités de recherche et développement en France en 2003
- Dépenses de recherche et développement en France en 2003, premières estimations en 2004
- Un panorama international des mécanismes nationaux des aides fiscales à la recherche et à l'innovation
- Les relations interentreprises en R&D

Les *dossiers*

Recherche & Développement en France : Résultats 2002, estimations 2003

Pour mémoire : sites Internet sous la responsabilité éditoriale de la DEP

- **Les publications de la DEP** actualités et archives sur le site du ministère, rubrique « évaluation et statistiques » : <http://www.education.gouv.fr/stateval> et <http://www.recherche.gouv.fr>

- **REPÈRES : Ressources Pour une Economie de la REcherche et de la Science**
<http://cisad.adc.education.fr/reperes/>

7. Suivi des travaux prévus au programme à moyen terme 2004-2008

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Elargissement de l'enquête R&D aux services	DEP			Prévu comme opérationnel en 2006 ou 2007
Constitution d'un répertoire des laboratoires de recherche publique	DEP - Département SSE de l'Insee	Etude du projet en 2006		Projet à intégrer dans le cadre de cohérence SI Recherche
Système d'information sur la recherche universitaire	DEP et direction de la recherche			En cours : définition d'un cadre de référence pour la recherche universitaire, reprise de l'enquête « ressources globales R&D » des universités
Enquête "Innovation"	Sessi-Scees, DEP	CIS4 en 2005	Selon demandes européennes, tous les 4 ans.	En cours
Enquête légère sur l'innovation	Département SSE de l'Insee-DEP-Sessi-Scees	En 2007 les secteurs industries	Complément aux demandes européennes	En cours

RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS DE MOYEN TERME 2004-2008

Les opérations figurant dans le récapitulatif des opérations nouvelles au cours du moyen terme 2004-2008 (rapport du Cnis n° 86) apparaissent sur fond grisé.

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Collecte sur les « Autres intermédiaires financiers »	BdF-DESM-SASM	Règlement BCE promulgué fin 2006 ; préparation et mise en place des nouveaux systèmes de collecte fin 2007	Demande de la BCE portant sur les institutions financières autres que monétaires.	En cours
Refonte de la collecte auprès des établissements de crédit	BdF-DESM-SASM	Ouverture en 2006 du processus de révision des règlements BCE relatifs aux taux d'intérêt et bilan monétaire	Projet européen coordonné par la BCE	
Mise en œuvre de la guideline MUFA (Monetary Union Financial Accounts statistics) de la BCE du 21 novembre 2002	BdF-DESM-SESOF	Levée de toutes les dérogations pour novembre 2005	Projet européen coordonné par la BCE	Achevé
Mise en œuvre du règlement sur les SIFIM (Services d'intermédiation financière indirectement mesurés)	BdF-DESM-SESOF	Transmission à Eurostat à compter de janvier 2005	Les conditions d'utilisation des nouvelles statistiques de flux d'intérêt seront examinées prochainement	Achevé
Mise en œuvre du règlement 501/2004 sur les comptes financiers trimestriels des administrations publiques	BdF-DESM-SESOF en collaboration avec la DGCP	Levée de toutes les dérogations pour décembre 2005	Projet européen coordonné par Eurostat	Achevé
Mise en œuvre de la guideline MUFA (BCE) du 17 novembre 2005	BdF-DESM-SESOF	Levée de toutes les dérogations pour décembre 2008	Projet européen coordonné par la BCE	En cours
Mise en œuvre du règlement sur les comptes trimestriels non financiers par secteur	BdF-DESM-SESOF	Transmission à l'INSEE en 2007	Utilisation des comptes de résultat trimestriels des institutions financières	En cours
Réforme du classement par échéance des titres de dette	BdF-DESM-SESOF	Aboutissement en 2008	Mise en conformité avec les prescriptions du SEC95	En cours
Mise en place d'un qui-à-qui sur les titres (F3, F5)	BdF-DESM-SESOF	Aboutissement en 2008	Respect du nouveau programme de transmission d'Eurostat sur les comptes financiers	Pré requis : réforme de l'enquête sur la détention de valeurs mobilières

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Mise en œuvre de la base 2000 pour les comptes financiers	BdF-DESM-SESOF	Publication en mai 2005		Achevé
Aménagement de la collecte statistique sur la détention de titres	BdF-DESM-SESOF BdF-DBdP-SERIB	Mise en place en 2006 Premières productions statistiques en 2007	Meilleure appréciation des flux de portefeuille Adaptation aux demandes de la BCE	En cours
Etablissement des nouvelles séries de la base 2005 de comptabilité nationale	BdF-DESM-SESOF	Aboutissement en 2007	Respect du nouveau programme de transmission d'Eurostat sur les comptes financiers	Pré requis : réforme de l'enquête sur la détention de valeurs mobilières
Renouvellement de la population des déclarants directs	BdF-Direction de la balance des paiements	Mise en place en 2004. Opération liée aux deux suivantes.	Résulte de la décision européenne d'imposer un seuil d'exemption déclarative pour les banques pour les virements inférieurs à 12 500 €	
Elaboration d'une enquête sur les opérations internationales de services des entreprises : constitution préalable d'un répertoire des entreprises actives à l'international	BdF-Direction de la balance des paiements		Évolution du système de collecte qui pourrait découler du relèvement à 50 000 € du seuil d'exemption mentionné	Présentation à la réunion du 10 février 2005 du groupe Cnis « Mesure des échanges internationaux de services »
Mise en place d'une enquête pour les besoins de la Balance des paiements sur les échanges de services.	BdF-Direction de la balance des paiements	Enquête pilote en 2007, mise en oeuvre éventuelle en 2008.	A fait l'objet d'un avis du Cnis lors de l'Assemblée générale de 2005	Demande d'avis d'opportunité à la réunion Monnaie, finance du 18 mai 2006
FATS (Foreign Affiliated Trade Statistics) et connaissance de l'activité des filiales étrangères et résidentes des entreprises multinationales	BdF-Direction de la balance des paiements et Département SSE de l'Insee	Application du futur règlement européen sur les filiales étrangères.	Mise en cohérence de différentes sources (BdF, Insee, SESSI, DGTPE)	Échanges de données individuelles entre BdF et Insee réalisés.
Trimestrialisation de la position extérieure	BdF-Direction de la balance des paiements	À compter de décembre 2004	Obligation européenne (BCE)	Fait.
Publication des performances de la nouvelle cotation en terme de prévision du risque	BdF-Direction des entreprises	Débuté en 2005	Publication s'inscrivant dans le cadre des préconisations de l'accord de Bâle	Annuel

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Etude sur les entreprises innovantes	BDF- Direction des entreprises	Échéance 2006	Croisement de l'enquête Sessi et des données de la Centrale de bilans de la Banque de France	Réalisé
Etudes sur le risque de crédit	BDF- Direction des entreprises		Développement des recherches dans le contexte des accords de Bâle II	En cours
Développements de nouveaux états portant sur la solvabilité selon la nouvelle directive d'adéquation des fonds propres et les comptes consolidés aux normes IFRS	BdF-SGCB	Projet COFINREP devant aboutir en 2007	Prise en compte des nouveaux dispositifs comptables et prudentiels européens,	
Elaboration des comptes nationaux annuels des Administrations Publiques en base 2000	CP/6C	Publication au printemps 2005		Achévé
Raccourcissement des délais du semi-définitif	CP/6C	Avant juin 2005		En cours
Mise en place de la LOLF	CP/6C	Février 2006		En cours / prévu pour 2007
Régionalisation des comptes nationaux non financiers de l'Etat	CP/6C		Modalités de la participation du bureau 6C à définir	
Comptes nationaux trimestriels complets des APU	CP/6C	Avant 2005, comptes consolidés complets en collaboration avec l'Insee et la Banque de France		Achévé 1 ^{ère} livraison le 31 décembre 2005.
Rénovation des procédures informatiques	CP/6C		En attente de la stabilisation de certains systèmes d'information (Etat, établissements publics nationaux).	Reporté
Publication infra-annuelle d'indicateurs de finances publiques et de tableaux de passage	CP/6C		Premier exercice sur l'année 2003 pour les collectivités locales. Premiers travaux sur l'année 2004 pour les organismes de sécurité sociale (régime général).	En cours

Opérations	Unité	Prévision	Observations	Suivi
Définir une approche consolidée des finances des administrations publiques	CP/5A			En cours
Dégager les flux réels pour l'ensemble des comptabilités patrimoniales des administrations publiques	CP/5A		Dans le cadre du schéma directeur informatique	A venir
Elargissement de l'enquête R&D aux services	DEP			Prévu comme opérationnel en 2006 ou 2007.
Enquête "Innovation"	SESSI-SCEES, DEP	CIS4 en 2005 puis réflexion sur une nouvelle forme de collecte, EAE par exemple.	Selon demandes européennes tous les 4 ans.	En cours
Enquête légère sur l'innovation	Département SSE de l'Insee-DEP-SESSI-SCEES	En 2007 sur 2006 ou 2011 sur 2010 selon les secteurs probablement.	Complément aux demandes européennes	En cours

Fiches descriptives d'enquêtes pour examen en avis d'opportunité

	Page
• Contribution des entreprises d'investissement et des émetteurs d'actions cotées à PROTIDE (Production de statistiques de Titres en Détention).....	48
• Enquête sur les technologies de l'information et de la communication	50
• Enquête Complémentaire sur les Echanges Internationaux de Services (ECEIS)	52

Demande d'accès à des données au titre de l'article 7bis de la loi de 1951 modifiée

• Demande de l'Insee d'accès aux données individuelles de la Balance des paiements détenues par la Banque de France.....	54
--	----

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Contribution des entreprises d'investissement et des émetteurs d'actions cotées à PROTIDE (Production de statistiques de Titres en Détention)

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 18 mai 2006 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

Collecte statistique menée conjointement par la Direction de la Balance des Paiements (DBDP) et la Direction des Études et Statistiques Monétaires (DESM) auprès des entreprises d'investissement et des émetteurs d'actions cotées.

2. Intitulé de l'enquête

Contribution des entreprises d'investissement et des émetteurs d'actions cotées à PROTIDE (Production de statistiques de Titres en Détention)

3. Objectifs généraux de l'enquête

Les données collectées contribuent à l'établissement des comptes financiers nationaux et de la position-titres, elle-même partie intégrante de la position extérieure de la France. Il s'agit de compléter par une collecte auprès des conservateurs entreprises d'investissement et des émetteurs d'actions cotées le dispositif statistique réglementaire qui, à partir de juillet 2007, visera les conservateurs institutions financières monétaires.

Les objectifs poursuivis par l'ensemble de la nouvelle collecte Protide sont les suivants :

- *Améliorer la qualité des statistiques de détention de titres :*
 - regroupement et amélioration des collectes existant actuellement à la DBDP et à la DESM
 - réductions des révisions importantes sur flux de balance des paiements (investissements de portefeuille), mises en œuvre avec de longs délais ;
 - obtention d'information sur le secteur émetteur comme sur le secteur détenteur et fiabilisation de la sectorisation des détentions en encours et en flux.
- *Mettre la Banque de France en conformité avec le contexte réglementaire et institutionnel*
- *Étendre la collecte à toutes les catégories de titres avec davantage de précision sur les informations collectées*
- *Rationaliser au sein de la Banque de France le processus de collecte et de production des statistiques sur la détention de titres.*

4. Origine de la demande

- dans le cadre des comptes nationaux :
 - la guideline BCE 2005/5 de février 2005 sur l'échange de données au sein du SEBC concernant les statistiques de finances publiques (fin des dérogations en septembre 2006) impose la transmission des secteurs détenteurs de la dette émise par les administrations publiques ;
 - la révision du programme de transmission à Eurostat, annexe B du règlement CE 2223/96 (entrée en vigueur juin 2008 après applications des dérogations demandées par la France) impose la remise de comptes annuels consolidés et donc un qui à qui complet du marché financier ;
 - la révision du règlement CE 3605/93 sur la qualité des données statistiques dans le contexte de la procédure de déficit excessif (entrée en vigueur octobre 2005) rend nécessaire un calcul précis et traçable de la détention de titres publics par les différents sous-secteurs d'administrations publiques, l'information n'étant pas disponible auprès de la comptabilité publique ;

- le règlement CE 1222/2004 du 28 juin 2004 concernant la transmission d'une dette publique trimestrielle (fin des dérogations en décembre 2005) impose les mêmes exigences à une périodicité trimestrielle ;
 - la nouvelle guideline BCE 2005/13 de novembre 2005 sur les comptes financiers trimestriels de la zone euro (entrée en vigueur : avril 2006) impose la transmission de comptes consolidés trimestriels pour les sous-secteurs d'administrations publiques, et donc l'obtention d'un qui à qui à ce niveau. Cette Guideline reprend les données requises par le règlement CE 501/2004 du 10 mars 2004 sur les comptes financiers trimestriels des administrations publiques, pour lequel les dérogations arrivent à échéance en novembre 2005.
- dans le cadre de la position extérieure : nouvelle guideline BCE 2004/15 qui exige une collecte sur la détention de titres au moins trimestrielle et en titre par titre, mise en conformité au plus tard en mars 2008.

5. Principaux thèmes abordés

Les informations recueillies concernent des données titre par titre en encours ainsi que des données agrégées en flux et en encours. Plus précisément sont recensées les caractéristiques du titre (monnaie du nominal, maturité, pays et secteur de l'émetteur) et de son détenteur (pays et secteur). Une cohérence est demandée entre les données titre par titre et les données agrégées et entre les données de flux et les données d'encours.

6. Place dans le dispositif existant sur le même sujet

La nouvelle collecte remplace les sources existantes. Il n'existe donc plus de sources alternatives pour collecter les informations sur la détention. Les institutions financières monétaires effectueront leurs remises dans le cadre d'une décision du Gouverneur de la Banque de France.

7. Bases de sondage

8. Unités enquêtées

D'une part, la totalité des entreprises d'investissement qui assurent le rôle de teneurs de comptes conservateurs et, d'autre part, les émetteurs d'actions cotées qui gèrent des titres au nominatif pur.

9. Période

Collecte trimestrielle (encours arrêtés à la fin de chaque trimestre et flux réalisés au cours du trimestre) qui devrait débuter en juillet 2007.

10. Temps de réponse maximum au questionnaire

15 jours après l'arrêté trimestriel.

11. Comité de concertation

Groupe de travail à constituer avec les entreprises et associations professionnelles concernées

12. Extensions régionales prévues ?

Non

13. Diffusion des résultats

La diffusion interviendra au travers de la publication des comptes financiers nationaux et de la position titres de la France.

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité
Enquêtes sur les technologies de l'information et de la communication
(période 2006-2009)

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 18 mai 2006 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Services producteurs

Insee, Sessi, SESP, Scees
 Maîtrise d'œuvre assurée par l'Insee.

2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les technologies de l'information et de la communication (TIC).

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête TIC vise à mieux connaître l'informatisation et la diffusion des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises. Elle cherche notamment à apprécier la place des outils nouveaux dans les relations externes de l'entreprise (Internet, commerce électronique) et dans leur fonctionnement interne (réseaux, systèmes intégrés de gestion).

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

L'importance des TIC comme vecteur de productivité a entraîné de nombreuses demandes de statistiques, notamment au niveau européen (agenda de Lisbonne). L'enquête correspond ainsi à la deuxième année d'application du règlement cadre européen du 21 avril 2004 sur les entreprises et la société de l'information. Ce règlement prévoit de suivre l'évolution de la diffusion des TIC sur une période de cinq années (enquêtes portant sur les années de référence 2005 à 2009). Chaque année, la nature de l'investigation est définie dans le cadre d'un règlement européen d'application du règlement cadre.

Cette enquête répond également aux besoins d'information sur les TIC exprimés dans le programme à moyen terme du Cnis et analysés notamment dans le rapport du groupe de travail du Cnis sur l'observation statistique du développement des TIC et de leur impact sur l'économie ([Rapport n° 63](#) - Février 2001).

5. Principaux thèmes abordés

Dans le cadre du programme quinquennal, des rubriques permanentes seront évaluées : développement des nouvelles technologies et intensité de leur utilisation au sein de l'entreprise ; types d'utilisation des TIC (commerce électronique, partage et échange d'information, plus généralement relations avec le monde externe à l'entreprise).

Chaque année, un de ces thèmes fera l'objet d'un développement particulier de sorte que le questionnaire de l'enquête sera renouvelé chaque année pour une part minoritaire (de l'ordre du quart), et restera de taille constante. En 2006, un module spécifique sera consacré à l'analyse des compétences des salariés dans le domaine des TIC (spécialités, usage, difficultés et externalisation). Pour les années suivantes, une programmation indicative a été proposée par Eurostat en liaison avec l'initiative stratégique de la Commission européenne (initiative i-2010) : e-business en 2007, le commerce électronique et la confiance en 2008, la sécurité en 2009.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Cette enquête se situe dans la lignée d'enquêtes thématiques précédentes (TIC 1999 et 2002 ; commerce électronique 2000 et 2003). En 2005, l'enquête TIC a été réalisée dans le cadre du dispositif COI (Enquête "changements organisationnels et informatisation"). Cette dernière est en cours d'exploitation.

Une enquête similaire est réalisée dans les 25 pays de l'Union européenne, sur la base d'un modèle d'enquête harmonisé étudié en application du règlement. L'enquête répond donc à un objectif majeur de comparaisons internationales.

7. Base de sondage

La base de sondage sera l'Enquête annuelle d'entreprise (EAE) lorsqu'elle existe sur ce champ - ce qui est le cas de la majorité des secteurs -, Sirene dans les autres cas.

8. Unités enquêtées, champ de l'enquête

Le règlement cadre de 2004 définit les paramètres permanents de l'enquête. L'unité de collecte est l'entreprise. Le champ couvre les activités des entreprises relevant des sections D à K et de la division 92 de la NACE Rev1.1. Pour 2006, le champ retenu est identique à celui couvert par l'enquête COI-TIC 2005 (entreprises de plus de 10 salariés de l'industrie, des IAA, de la construction, des transports, du commerce, des services ainsi que des banques et des assurances).

L'échantillon comprendra environ 15 000 unités chaque année, une répartition indicative pouvant être construite comme suit : IAA, Industrie et Energie : 4 500 ; Construction & transports : 2 500 ; Commerce : 3 300 ; Services (aux entreprises et aux ménages) : 4 200 ; services financiers : 500.

9. Période et périodicité de la collecte ; service réalisant la collecte

Chaque enquête portant sur l'année n sera lancée en fin d'année n, la collecte des informations étant essentiellement concentrée au premier trimestre de l'année (n+1).

La maîtrise d'œuvre est assurée par l'Insee.

10. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Il est prévu un questionnaire postal de quatre pages avec essentiellement des questions qualitatives. Le principe d'un questionnaire unique est retenu, conformément aux préconisations européennes, sous réserve d'une adaptation des vocables et exemples aux spécificités sectorielles (tests). Compte tenu de l'expérience antérieure, on s'attend à des temps de réponse moyen de l'ordre de la demi-heure. Ce point doit être vérifié lors des tests qui seront en principe organisés chaque année.

11. Comité de concertation

La structure de concertation mise en place pour l'enquête COI-TIC de 2005 continuera d'être mobilisée pour piloter le dispositif réglementaire. Un groupe de travail aura à charge l'adaptation du modèle d'enquête européen aux particularismes français. Le projet de questionnaire qui en résultera sera testé au printemps 2006, puis année après année en fonction des développements thématiques particuliers.

12. Extensions régionales prévues ? Si oui citer les régions :

Non pour 2006. Question à étudier pour les trois dernières années du plan.

13. Diffusion des résultats

Un retour d'information à l'unité enquêtée est prévu (couplé avec la publication de résultats d'ensemble). Les éléments rassemblés permettront de répondre aux règlements européens. La transmission des résultats réglementaires portant sur l'année n est attendue début octobre (n+1).

Les flux de données annuelles viendront consolider les acquis de l'enquête COI-TIC 2005. Dans ce cadre, les partenaires maîtres d'ouvrage délégués définiront leur propre programme d'analyse sectorielle. Les données d'enquête viendront par ailleurs alimenter les tableaux de bord thématiques mis en place par le système public (commerce électronique, notamment).

Fiche descriptive d'enquête pour examen d'opportunité

Enquête Complémentaire sur les Echanges Internationaux de Services (ECEIS)

Les personnes intéressées par ce projet et qui ne pourraient pas participer à la réunion du 18 mai 2006 sont invitées à adresser leurs questions et remarques au Secrétariat général du Cnis (messagerie : cnis@insee.fr fax : 01 41 17 55 41).

1. Service producteur

Enquête menée par la Direction de la Balance des Paiements de la Banque de France

2. Intitulé de l'enquête

Enquête complémentaire sur les échanges internationaux de services

3. Objectifs

L'établissement de la Balance des Paiements requiert de disposer des flux d'échanges de services réalisés par les entreprises résidentes. Les entreprises les plus actives en la matière, appelées « Déclarants Directs Généraux », déclarent chaque mois à la Direction de la Balance des Paiements leurs transactions sur service. Aujourd'hui, cette source est complétée par les informations transmises par les banques, concernant les règlements effectués pour le compte de leurs clients. Ce système va être fragilisé par le relèvement du seuil déclaratif décidé au niveau européen à partir du 1^{er} janvier 2008 auquel sont soumises les banques. Cette situation a conduit la Banque de France à se poser la question de la complémentation de la source DDG. L'enquête ECEIS est la réponse proposée. Ainsi, il est prévu qu'une fois par an, des entreprises non DDG seront interrogées sur leurs opérations transfrontalières. Ces données seront redressées puis mensualisées pour intégration dans la balance des paiements et dans la position extérieure.

4. Origine de la demande

L'introduction par une réglementation européenne d'un seuil de 50 000 euros au lieu de 12 500 euros de déclaration par les banques des opérations à l'international de leur clientèle privée va entraîner un appauvrissement de la qualité des statistiques de balance des paiements. Une perte de l'ordre de 10 % du montant des échanges internationaux de service est prévisible. Compte tenu de l'importance croissante de ces échanges, confirmée lors des travaux du groupe du Cnis consacré à ce sujet, il est apparu nécessaire d'imaginer un système de collecte permettant de maintenir la qualité des données produites. En outre, l'application au niveau européen de ce seuil a évidemment suscité une inquiétude vive quant à ses répercussions de la part des organismes statistiques (Eurostat, BCE) qui demeurent attentifs aux mesures prises par les Etats membres pour garantir la qualité de leurs contributions nationales.

5. Principaux thèmes abordés

Outre les informations usuelles d'identification des répondants, seront collectés :

- le montant total des opérations d'échanges de service ;
- une décomposition par type de service en recette et en dépense ;
- une identification des trois plus importants pays partenaires et le montant du flux réalisé avec chacun d'eux.

6. Place dans le dispositif existant sur le même sujet

A ce jour, aucune source alternative n'a été identifiée (cf. travaux du groupe de travail du Cnis au cours desquelles l'hypothèse d'une extension de l'Enquête Annuelle d'Entreprise a été rejetée). Confrontés à une situation identique, la plupart des pays européens adoptent progressivement un système d'enquête pour établir la balance des paiements.

7. Bases de sondage

Les travaux préparatoires présentés au Cnis ont montré que les entreprises à interroger étaient extrêmement difficiles à repérer sans l'indication de règlements bancaires transfrontières. C'est pourquoi les déclarations bancaires pourront être réduites à leur plus simple expression mais ne seront pas supprimées. Les banques signaleront à la Banque de France les entreprises pour le compte desquelles au moins un règlement transfrontalier de plus de 50 000 euros est observé, sans renseigner la nomenclature économique du type de service échangé. Ensuite, les entreprises à interroger seront sélectionnées sur la base de cette liste d'origine bancaire. Dans cette perspective, le relèvement du seuil ne constitue pas une gêne car les montants des échanges de services par des entreprises ne déclarant aucun règlement au-dessus de 50 000 euros représentent moins de 1 % du total.

8. Unités enquêtées

L'unité statistique est l'entreprise repérée par son identifiant SIREN.

La taille de l'échantillon n'a pas encore été arrêtée de manière précise mais devrait se situer entre 1 000 et 2 000 entreprises interrogées.

9. Période

L'information sera collectée une fois par an, en début d'année suivant celle sous revue de manière à pouvoir être intégrée à la publication de la Balance des Paiements annuelle.

10. Temps de réponse maximum au questionnaire

Le temps de réponse sera évalué à l'occasion de l'enquête pilote. On peut d'ores et déjà indiquer que le remplissage du questionnaire lui-même nécessitera peu de temps (maximum 1 heure), mais il est possible qu'il nécessite un travail préalable de préparation, dont la difficulté et la longueur restent à évaluer.

11. Concertation

La concertation s'est faite principalement via le groupe de travail du Cnis consacré aux échanges internationaux de services.

12. Extensions régionales prévues ?

Non

13. Diffusion

Les résultats ne seront pas diffusés en tant que tels mais intégrés dans les lignes de la Balance des paiements, mensuelle, trimestrielle et annuelle correspondantes, après agrégation avec les réponses des Déclarants Directs Généraux. En 2009, les données portant sur 2008 et résultant du nouveau dispositif seront publiées.

Fiche de présentation d'une demande d'accès à des données au titre de l'article 7 bis de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée

1. Service demandeur

Insee - Direction des études et des synthèses économiques

2. Organisme détenteur des données demandées

Banque de France - Direction de la balance des paiements

3. Nature des données demandées

Données individuelles collectées par la Balance des paiements

4. Objectifs généraux des traitements prévus et utilisation des données demandées

Les échanges qui ont lieu au sein du groupe de travail « Délocalisations » mis en place à l'Insee en octobre 2004 pour mutualiser les réflexions de différentes administrations et organismes¹ ont abouti fin octobre 2005 à envisager une collaboration entre la Direction de la Balance des Paiements de la Banque de France et la Direction des Etudes et Synthèses Economiques de l'Insee sur les délocalisations dans le domaine des services.

Dans cette optique, la direction de la Balance des paiements de la Banque de France a fait une demande d'accès aux données individuelles des Enquêtes Annuelles d'Entreprise (EAE) auprès du Comité du secret. Lors de sa réunion du 14 mars 2006, ce dernier a émis un avis favorable concernant cette demande.

La nécessité de recourir à des données individuelles résulte du constat que les analyses statistiques utilisant des données agrégées constituent des approches insuffisamment directes et précises des phénomènes de délocalisation.

L'étude envisagée a pour but de mieux comprendre le phénomène des « délocalisations » dans le secteur des services avec une méthodologie inspirée des travaux récents de l'Insee sur les *délocalisations et réductions d'effectifs dans l'industrie française*². Cette méthodologie consiste à rapprocher des flux d'importations (données Balance des paiements pour les services) à des variations d'effectifs dans les établissements du groupe ou de l'entreprise importateur (données Insee).

Cette approche sur données individuelles peut également permettre d'analyser les phénomènes de localisation des nouvelles activités de service ou d'apporter des éclairages sectoriels ou locaux intéressants, dans le respect strict de la confidentialité statistique.

5. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

L'étude réalisée alimentera les réflexions du groupe de travail « Délocalisations » et permettra d'approfondir, grâce à l'utilisation de données individuelles, la connaissance du phénomène des « délocalisations » dans le secteur des services.

6. Nature des travaux statistiques prévus

Réalisation d'une étude statistique sur la délocalisation des établissements de services à partir de données individuelles.

7. Périodicité de la transmission

Transmission unique pour la réalisation de cette étude.

8. Diffusion des résultats

Cette collaboration devrait déboucher sur un article co-signé dans les publications habituelles des deux organismes concernés et, si les résultats le permettent, sur une publication dans une revue d'économie.

¹ La DGEFP, la DARES, les Douanes, la DGPE, la DGE, la MIME, l'OCDE et le CEPII.

² Patrick Aubert et Patrick Sillard, « Délocalisations et réduction d'effectifs dans l'industrie française », document de travail de l'Insee n°G 2005/03, avril 2005 et dossier de l'Economie Française comptes et dossiers Édition 2005 - 2006, Collection Références, Juin 2005.